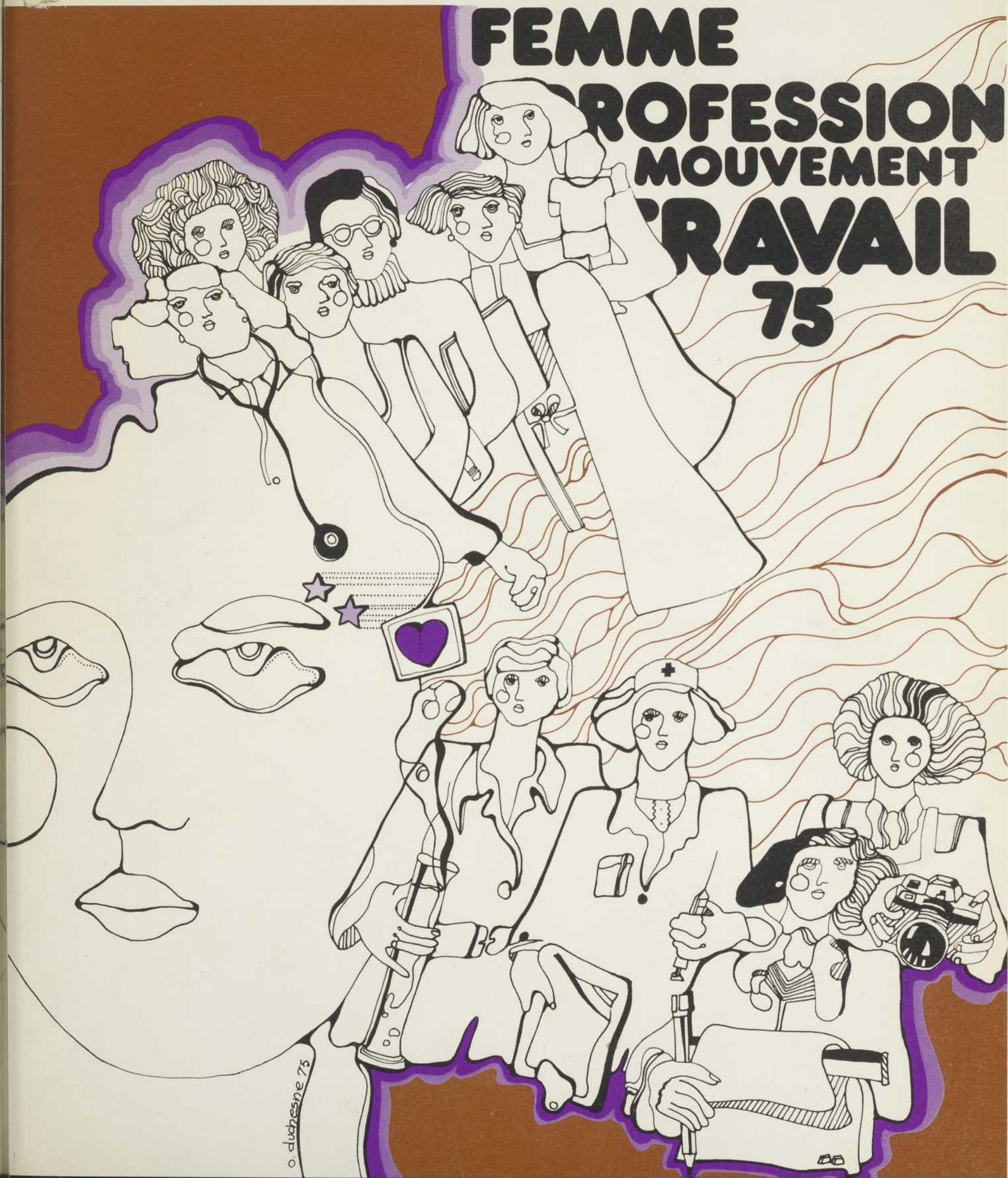


LA REVUE

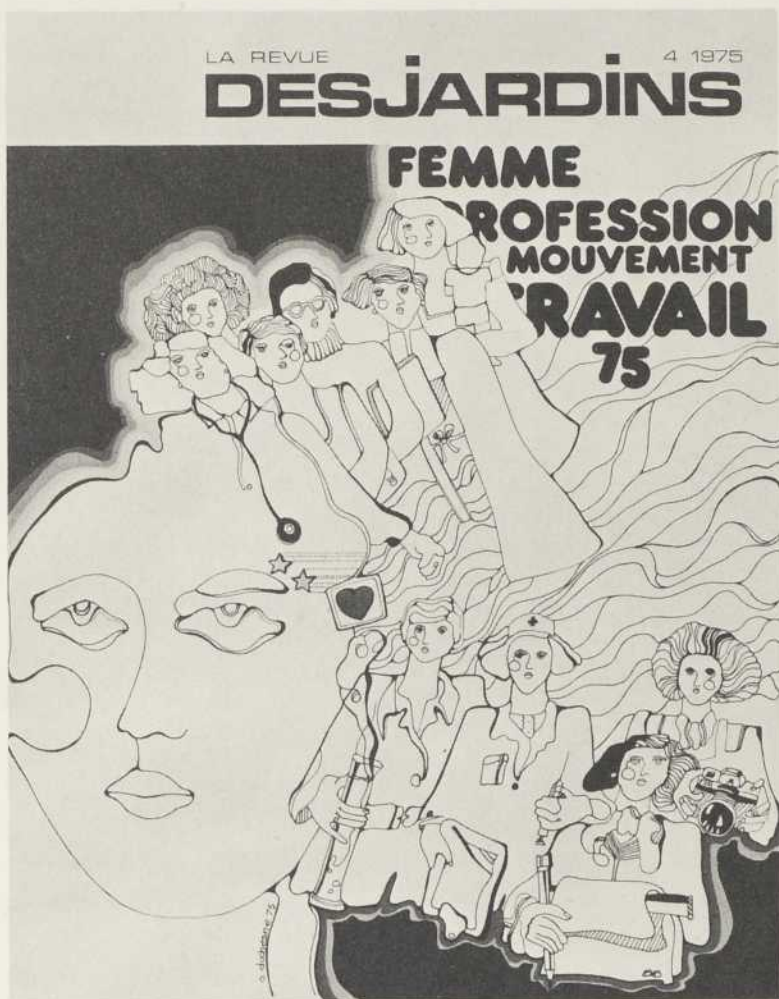
4 1975

DESJARDINS

FEMME PROFESSION MOUVEMENT TRAVAIL 75



o. duchesne 75



« La femme vue par notre graphiste Odette Duchesne »

VOLUME 41 N° 3 1975

LA REVUE DESJARDINS est l'organe officiel de La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, 150, avenue des Commandeurs, Lévis, Québec, Canada. Ce numéro est tiré à 21,000 exemplaires. Il est imprimé aux ateliers Charrier & Dugal (1965) Limitée. Le prix de l'abonnement annuel est de \$3.50. Affranchissement numéraire au tarif de la troisième classe, permis n° 110. Port payé à Québec.
ISSN 0035-2284

DIRECTION / COMMUNICATIONS INTERNES:
MADELEINE JOUBERT
CHEF DE LA DIVISION / INFORMATION:
CLAUDE MOQUIN
RESPONSABLE DE LA RÉDACTION:
MICHEL BEAUCHAMP
COLLABORATION / RÉDACTION:
DENISE BOUTIN-GRÉGOIRE
MAQUETTISTE:
ODETTE DUCHESNE

DROITS ET RESPONSABILITÉS

Il n'existe aucun droit de reproduction ou de traduction pour les articles de cette Revue. Par ailleurs, les éditeurs vous seraient reconnaissants de bien vouloir identifier la source quand vous prendrez la liberté de nous reproduire.

Les opinions émises dans les articles publiés pour *La Revue Desjardins* n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

DÉPÔTS LÉGAUX: Bibliothèque nationale du Québec, Montréal.
Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa.

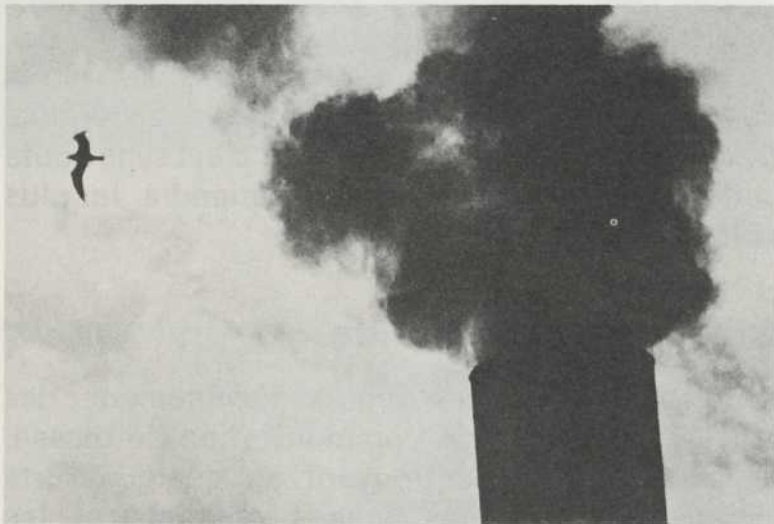
SOMMAIRE

La nouvelle Québécoise — <i>Hélène Pelletier-Baillargeon</i>	3
Le Mouvement des Caisses populaires, Desjardins, un monde ouvert aux femmes?.....	12
Jeanne Ferlatte, ex-gérante d'une caisse populaire!.....	14
COOP-001 un projet... — <i>Francyne McKenzie</i>	19
Le sérieux et la ténacité engendrent la réussite — <i>Michel Beauchamp</i>	23
La gestion des coopératives aux H.E.C. — <i>Marie-Claire Malo</i>	25
Lizette Vachon: être à l'aise dans le monde du travail — <i>Denise Boutin-Grégoire</i>	29
Consommateurisme: confrontation ou participation... — <i>Michelle Lejeune</i>	31
Inter-caisses: une innovation d'importance capitale — <i>Claude Moquin</i>	34
Quelques statistiques.....	38
Le rôle des femmes au sein du Mouvement des Caisses populaires Desjardins — <i>Denise Boutin-Grégoire</i>	41
Prendre les moyens pour communiquer... — <i>Julie D. Beaupré</i>	44
Bibliographie — Condition féminine.....	50
L'audio-visuel à la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins — <i>Louise Tremblay</i>	56

La nouvelle Québécoise

Hélène Pelletier-Baillargeon*

En m'offrant l'hospitalité de ses colonnes, *la Revue Desjardins*, me demandait d'évoquer pour ses lecteurs ce que j'anticipais des grands traits d'évolution de la future Québécoise. Même si 25 ans à peine nous séparent de l'an 2000, disons au départ que je trouve bien hasardeux, dans le contexte mondial actuel, de jouer au prophète! Il y a quinze ans à peine, qui, hors quelques spécialistes méconnus, soupçonnait le problème écologique mondial? Qui dans l'opinion publique appréhendait sérieusement la crise



de l'énergie et celle de l'alimentation, l'explosion démographique du Tiers-Monde et la dénatalité des pays industrialisés?

Première considération donc: la question féminine ne se pose pas abstraction faite des autres aspirations humaines. Elle est étroitement liée aux divers conflits, interrogations ou découvertes scientifiques des sociétés où elle se pose. C'est ainsi que toute la problématique féministe a changé radicalement d'optique et de vocabulaire, il y a un quart de siècle à peine, lorsqu'au hasard d'une découverte médicale le Dr Pincus, un endocrinologue, s'est mis à expérimenter, pour la première fois avec succès, les œstrogènes en comprimés (dont l'effet principal devait s'avérer inhibiteur de l'ovulation) sur un groupe-témoin de volontaires portoricaines. On peut aujourd'hui considérer, en effet, que c'est la rupture, opérée scientifiquement, du lien séculaire entre sexualité féminine et procréation, qui a permis d'affirmer pour la première fois dans l'histoire de l'humanité que la femme pouvait exister comme personne autonome. Tant qu'elle demeurait assu-

jettie aux forces occultes et mystérieuses de la Vie, son rôle dans les sociétés demeurait inexorablement lié à la fécondité. Objet de choix personnel désormais, la décision d'enfanter devient, aux mains des femmes, un « nouveau pouvoir » au sens le plus révolutionnaire du terme. C'est à dire un « pouvoir » susceptible de modifier profondément nos relations humaines et nos rapports sociaux.

Mais dans un second temps, ce « nouveau pouvoir », dont découleront en corollaire presque tous les autres, sera susceptible de s'exercer de façons fort diverses selon les cultures nationales qui l'adapteront à leurs valeurs propres. C'est ainsi que le problème de la natalité, pour poursuivre le même exemple, se pose en des termes fort différents aujourd'hui pour une Américaine, une Africaine ou une Chinoise. L'entrevue célèbre de l'écrivain Han Suyin, au *Sel de la Semaine* de Radio-Canada il y a quelques années, nous a rappelé judicieusement que « l'Internationale des femmes » n'était pas pour demain et que les diverses expressions du nationalisme étaient susceptibles de modifier profondément l'itinéraire des femmes d'un pays donné vers la conquête de leur autonomie personnelle.



Photo: Information Canada

* Hélène Pelletier-Baillargeon a milité au sein de différents groupes de pression au Québec. Elle fait partie depuis plusieurs années de l'équipe de la revue *Maintenant*.

Dans un troisième temps aussi, disons que, toujours dans un pays donné, la nature du régime politique à l'intérieur duquel la question féminine se pose est susceptible d'en amoindrir ou d'en exacerber au contraire la requête. Les dictatures et les régimes d'extrême-droite, tels qu'on peut en observer aujourd'hui en Espagne, en Amérique Latine et jusqu'à tout récemment en Grèce et au Portugal se sont toujours montrés d'ardents défenseurs des conceptions les plus traditionnelles et les plus effacées du rôle de la femme. Ce sera donc sous ces régimes, que les femmes attendront le plus longtemps des droits aussi élémentaires que le droit de vote ou l'accès aux universités. D'autres régimes dits « libéraux », mais où se pratique le capitalisme de concurrence, récupéreront les slogans favoris de la libération de la femme au niveau de la publicité la plus tapageuse, mais en désamorceront habilement le caractère novateur en faisant bifurquer ses orientations dans le sens de la consommation la plus passive.

Enfin, un quatrième élément m'apparaît essentiel à considérer pour qui prétend se livrer à un essai de prospective touchant la question fémi-

nine : c'est la rupture ou la continuité du nouveau modèle féminin par rapport au modèle historique. Beaucoup d'équivoque, en effet, subsiste dans le titre donné autrefois par le Chanoine Groulx à l'un de ses plus marquants ouvrages : *Notre maître le passé*... Cette expression peut certes, à première vue, revêtir une signification limitative : elle pourrait alors vouloir dire que les peuples sont condamnés à se répéter indéfiniment ? Elle pourrait, mieux encore, exprimer aussi la valeur éducative et politisante de la connaissance et de la réflexion historiques. Enfin, elle peut nous amener de façon très suggestive à augurer des grands traits d'une évolution à partir des « tendances » observées chez le modèle historique. Dans le cadre du présent article, c'est sans doute cette dernière acception qui retiendra le plus volontiers mon attention.

Citoyennes du monde

Plus que jamais, depuis l'avènement des moyens modernes de communication de masse, les Québécoises se trouvent en quelque sorte « branchées » sur les grands courants et les





grandes requêtes de la pensée féministe mondiale. Emprisonne-t-on des militantes de gauche au Chili, manifeste-t-on pour ou contre l'avortement en France, aussitôt l'opinion québécoise s'en trouve saisie et les femmes d'ici se mettent à exprimer leur propre vécu à partir de l'événement extérieur qui leur est rapporté.

Comme les mouvements de décolonisation qui ont fait accéder à l'indépendance de jeunes pays d'Afrique depuis le début de ce siècle, comme les mouvements anti-ségrégationnistes aux U.S.A., le féminisme apparaît de plus en plus comme un vaste et irréversible mouvement historique. Tout comme les pays dont l'économie traditionnelle avait longtemps reposé sur l'exploitation coloniale ou l'esclavage, nos sociétés se trouvent profondément insécurisées devant la radicalité de certains éléments de cette nouvelle « révolution ». L'économie et la gérance domestiques, l'éducation et la garde des enfants, mais surtout la sauvegarde de toutes les valeurs d'affectivité, de chaleur, de gratuité, de poésie dont, séculairement, on avait fait de la femme la gardienne, voilà tout un lot de tâches et de vertus que les sociétés ne peuvent plus déléguer d'un bloc à la responsabilité d'un sexe en particulier. Elles doivent désormais les assumer, les distribuer, les sauvegarder solidairement.

Ces grands traits essentiels de la requête féministe, on les retrouve aujourd'hui dans les propos familiers des Québécoises. On ne discute guère plus aujourd'hui dans les usines ou les bureaux des principes théoriques tels que le droit à l'éducation, l'égalité des sexes, le libre choix de sa carrière, de son conjoint ou de ses maternités. Ces réalités-là semblent désormais acquises dans l'opinion des femmes et c'est désormais au niveau des modalités et des moyens concrets que portent leurs discussions les plus serrées: parité de salaires, égalité de chances dans l'embauche, garderies publiques, libre accès à la contraception, etc. . . .

Aussi le scénario de telle conquête sectorielle du féminisme américain, français ou britannique a-t-il toutes les chances du monde de se répéter au Québec quelques mois ou quelques années après sa « première mondiale »: les femmes du Québec, depuis la « révolution tranquille » sont bel et bien devenues citoyennes du monde. Toutefois, nous le verrons bientôt, les Québécoises n'ont pas copié servilement des modèles



Photo: Information Canada

étrangers d'action comme hélas, le Québec l'a fait dans combien d'autres secteurs de son activité sociale ou culturelle! Leur itinéraire vers l'autonomie se dessine au contraire comme le fruit d'une heureuse harmonisation de leur héritage culturel et de leurs aspirations futures. Un itinéraire d'une grande maturité aussi, et qui sait faire en douceur l'économie d'excès caricaturaux et disgracieux dont nos voisines du Sud avaient au contraire pimenté à plaisir le leur!

Filles, femmes, mères et sœurs de Québécois

Tous les actuaires, mathématiciens et autres voués par métier à la prédiction, commencent par scruter avec soin l'allure générale d'une courbe avant de se hasarder à parler de son avenir. On me permettra certes, la même précaution! En ce sens, je suis convaincue que ce passé nous est très mal connu et qu'à partir des clichés que nous entretenons à son endroit, nous méconnaissions souvent la richesse et la diversité de notre psychologie féminine nationale.

Le grand remous, provoqué ces derniers mois, dans l'opinion par la découverte des terribles lacunes de l'enseignement de notre histoire nationale dans le système scolaire actuel, en témoigne: nous commençons tout juste à soupçonner les répercussions à long terme d'une méconnaissance de notre bagage ancestral. Le cas de l'histoire des femmes du Québec, celle qui nous intéresse particulièrement aujourd'hui, n'est en rien différent de l'histoire de l'Église, des classes sociales ou des idéologies politiques: elles ont été réduites à quelques traits grossiers rapidement esquissés au cours de la «révolution tranquille». Sous l'influence de l'idée de «rattrapage» qui dominait les années 60, il convenait en tous points d'établir que nous avions été jusqu'à ce jour un petit peuple obscurantiste et retardataire qu'il convenait de toute urgence de remettre vivement à l'heure de New-York ou de Paris!... Cette façon de voir, dix ans après, devait s'avérer un peu courte et dans certains cas catastrophique.

Ainsi la vision acceptée et galvaudée de la femme québécoise dans les médias des années '60 était celle de la mère de famille nombreuse, subissant sans mot dire les directives de son mari et des curés après avoir subi celles de sa



Photo: Direction générale du tourisme

mère et des Sœurs durant son enfance! Cette mère-là, décrite par tous les écrivains de l'époque, partageait tout son temps entre le récurage besogneux et les maternités. Elle était donc, pensait-on, à cent mille lieues par ses préoccupations des enjeux rencontrés par le Québec du XXe siècle. Quel formidable rattrapage ne devait-on pas lui faire subir pour l'extirper de sa grande noirceur!

Ceux qui stigmatisaient de la sorte nos braves mères n'avaient certes pas la mémoire historique bien longue: le XIXe siècle, les homélies de Mgr Paquet et Bourget devaient probablement constituer le fin mot de leurs sources et de leurs références! L'avenir devait en effet leur ménager des surprises, car ces Donalds, ces mères Plouffe et ces Angéline devaient, en quelques décennies, effectuer un itinéraire audacieux qui allait outrepasser les rêves les plus farfelus de leurs anciens juges... Or, ces ressources ne leur venaient pas d'ailleurs. Elles les puisaient en elles-mêmes et l'originalité de leur démarche témoignera longtemps, d'un passé qui les avait généreusement nourries.

Une société égalitaire de pionniers et de paysans

Dès que l'on se penche avec un tant soit peu d'attention sur l'évolution du féminisme français, par exemple, on s'aperçoit quel poids historique formidable constituait pour Simone de Beauvoir et ses contemporaines la longue tradition de classe de la bourgeoisie française. Célébrée par les arts et la littérature, choyée par l'aisance d'une vie oisive, la femme de la «belle époque» n'en

était pas moins glamment exclue du monde des hommes et des vrais enjeux de la collectivité à laquelle elle appartenait.

La simplicité même de nos origines québécoises nous a permis de faire l'économie de cette forme d'aliénation qui a conduit tant de nos contemporaines françaises à définir leur situation en fonction de la « lutte des sexes ». Cette ségrégation des sexes issue des mœurs bourgeoises ne s'est guère faite sentir chez nous avant l'avènement de l'industrialisation. C'est principalement l'urbanisation, on l'a maintes fois souligné, qui a amené l'éclatement du couple rural et plongé la femme au foyer dans ce sentiment d'isolement et d'inutilité qui devait la conduire à la première contestation de sa situation marginale.

Paradoxalement, la société rurale qu'on a voulu décrire comme facteur de fixité et d'hostilité au changement, a longtemps permis à la Québécoise de roder avec son compagnon une profonde relation de « partnership » dont tous deux conservent encore la marque même en société urbaine. L'intelligence, le jugement, l'initiative de la femme constituaient, et constituent encore, un investissement décisif dans une entreprise agricole. Ses opinions et ses choix pesaient à l'égal de ceux de l'homme dans les décisions communes à prendre. La marque de cette prise en considération se retrouve aujourd'hui dans le couple québécois : c'est généralement *ensemble* qu'on choisit sa maison ou sa voiture, l'école que fréquenteront les enfants ou le genre de vacances qu'il convient de prendre.



Tandis que les féministes européennes ont encore à bagarrer chez elles pour obtenir d'avoir voix au chapitre en des matières aussi élémentaires, les Québécoises ont franchi assez naturellement des barrières aplanies autrefois par leurs mères au cours d'un étroit et chaleureux compagnonnage historique.

La vie des pionniers en effet était faite pour rapprocher naturellement ceux et celles qui affrontaient ensemble les mêmes difficultés et les mêmes dangers. L'histoire des premières religieuses nous montre même quelles libertés devaient par nécessité s'octroyer des fondatrices comme Jeanne Mance, Marie de L'Incarnation et Marguerite Bourgeois par rapport aux coutumes françaises. Comme les missionnaires d'aujourd'hui, elles avaient à partager, avec leurs compagnons d'aventure, des initiatives héroïques qui ne permettaient pas ultérieurement de retour en arrière dans la voie de la sujétion féminine traditionnelle.

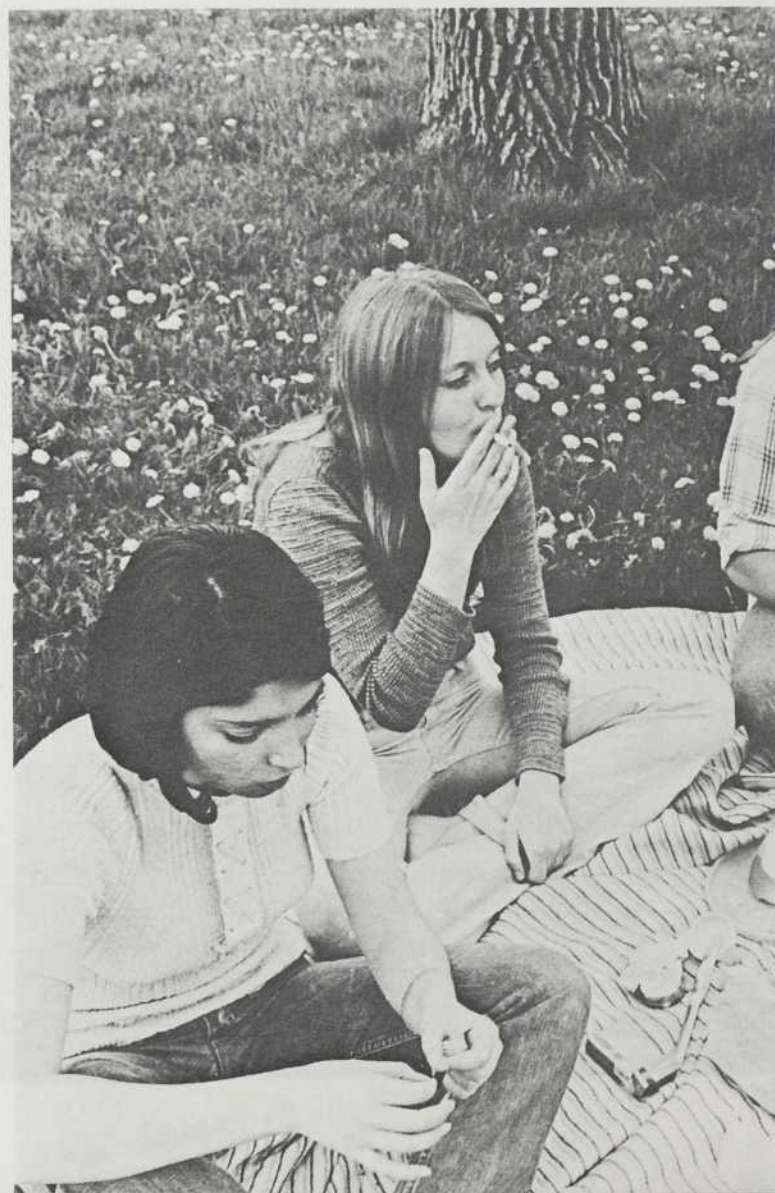
L'Acte d'Union, Mgr Bourget et les communautés

Les chroniqueurs des XVIIe et XVIIIe siècles, le baron de Hontan, les Peter Kalm ou François-Xavier de Charlevoix, sont unanimes à s'étonner (ou à se scandaliser...) de la grande liberté avec laquelle la femme québécoise de l'époque s'exprime sur toutes choses et règle sa vie en fonction de ses goûts marqués pour la vie sociale et le plaisir! Les citations abondent sous leur plume, notant la beauté, la vivacité d'esprit, la frivolité, et l'indépendance de jugement de nos aïeules! Lors de l'invasion américaine, plusieurs d'entre elles, notamment la veuve Gabourie et les femmes de Pierre Parent et d'Augustin Chabot, faisant fi, des appels à la soumission venant de l'épiscopat, ne se mêlent-elles pas d'agitation politique à Ste-Marie de Beauce et à l'Île d'Orléans? Durant les troubles de '37-'38, les femmes de Saint-Benoît ne se regrouperont-elles pas sous la présidence de la femme du notaire J. J. Girouard pour former l'*Association des dames patriotiques du comté de Deux-Montagnes*? Voilà, certes, qui laisse loin derrière nous le ber de la revanche et le métier à tisser...

Sait-on même encore aujourd'hui que l'Acte constitutionnel de 1791 avait accordé le droit de vote aux femmes et que celles-ci l'exercèrent

passionnément durant cinquante-huit ans? Jusqu'à ce qu'en 1849, dans le ressac qui devait suivre l'Acte d'Union, une loi spéciale ne vienne le leur retirer après l'avoir supprimé aux prêtres six ans auparavant. Il faudra ensuite aux Québécoises attendre 1940 pour obtenir à nouveau, sous le régime Godbout, leur précieux droit au suffrage.

Les années 1840, en effet, et par coïncidence la nomination de Mgr Bourget au siège épiscopal de Montréal, provoqueront une brutale discontinuité avec ce modèle historique égalitaire libre et séduisant. C'est sous l'impulsion de ce prélat célèbre, qu'arriveront massivement au Québec pour éduquer nos «filles des champs et des bois», les grandes communautés religieuses européennes. Celles-ci apporteront dans leur bagage la spiritualité féminine rigoriste en vogue dans les classes sociales rigides de la société française de l'époque. Cette tradition puritaine consacra chez nous la vocation effacée et soumise de la femme au foyer. Les chefs spiri-





tuels comme les leaders politiques, les écrivains et pamphlétaires, tels que Henri Bourassa, Olivar Asselin ou Arthur Buies, mettront constamment en garde la femme de cette époque contre l'instruction trop poussée les dangers de la curiosité intellectuelle, la lecture indue des romans, l'indépendance d'esprit, l'ambition économique, les plaisirs de la vie sociale et, bien sûr, à plus forte raison, les conflits de la vie politique!

Les anglo-canadiennes à la rescousse

Inutile de dire que, dans un pareil climat, les premières démarches des femmes pour obtenir le droit de vote se heurteront à un mur de préjugés et d'émotivité où évêques et politiciens accableront à qui mieux mieux les premières suffragettes qui réclament des droits aussi élémentaires que celui de disposer de leurs salaires ou de recevoir des allocations familiales. (Gérard Filion, dans *le Devoir*, se moquera même de l'idée saugrenue des allocations familiales en disant qu'elles lui font penser aux « primes pour les veaux! ») Le livre de Madame Thérèse Casgrain *Une femme parmi les hommes* évoque avec humour et un détachement admirable le caractère oppressif et étouffant du Québec d'alors. Conspuées et ridiculisées par leurs compatriotes, les premières militantes québécoises devront aller chercher au Canada anglais les appuis qui

leur font défaut chez nous. La réponse et la solidarité des Canadiennes anglaises ne se fait pas attendre et, l'avons-nous dit tout à l'heure, en 1940, les femmes du Québec, les dernières du Canada, obtiennent à nouveau le précieux droit de vote qu'elles avaient perdu en 1849.

Un avenir qui renouera avec nos valeurs d'origine

Dans un premier temps, et cela était normal, le féminisme québécois a porté la marque culturelle de cette influence anglo-canadienne qui, sous les régimes Taschereau et Duplessis, était venue lui tendre une main fraternelle. Car, on l'a maintes fois observé, c'est dans les pays nordiques anglo-saxons et protestants que l'idéologie féministe a toujours trouvé son premier et son meilleur terrain d'accueil, les pays méditerranéens et catholiques traînant toujours loin derrière eux leurs vieux préjugés platoniciens à l'égard de la Femme!

L'un des traits dominants de ce féminisme de culture anglo-saxonne consiste certes à faire appel au regroupement et à la solidarité exclusivement féminine afin d'ouvrir, par une action collective des femmes, une brèche définitive dans l'univers masculin du travail, de la vie sociale et politique. Le second trait majeur de cette même démarche consiste pour les femmes à

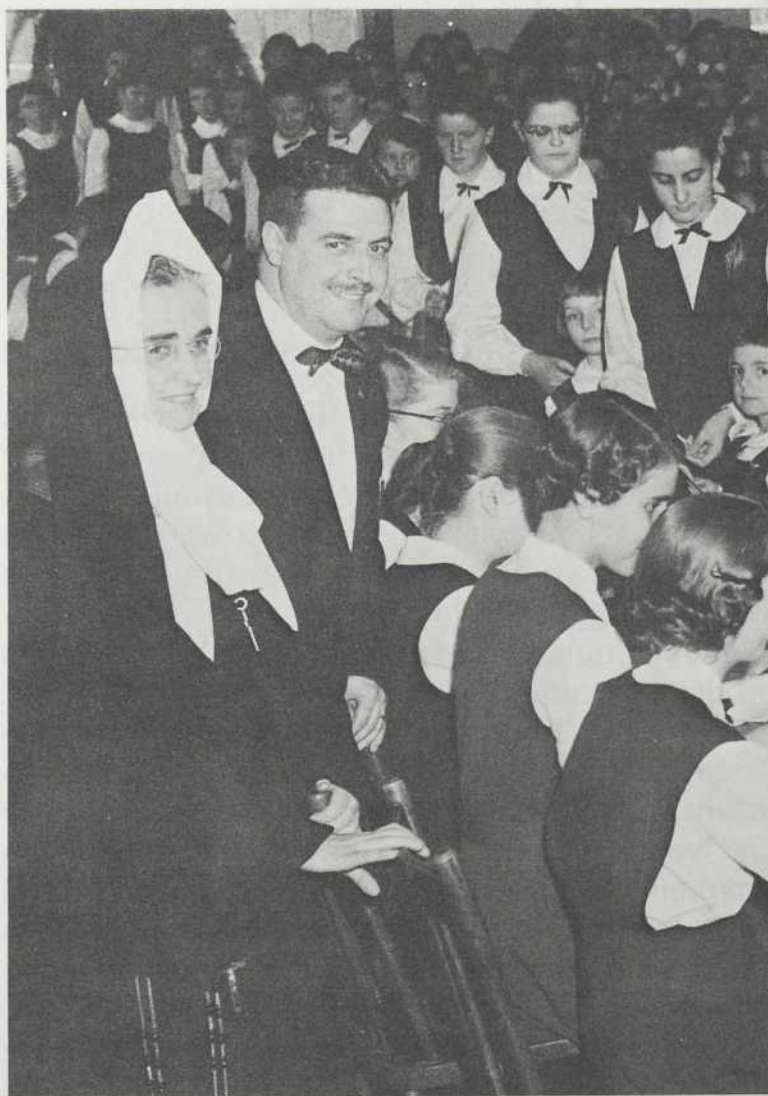


accepter tel quel sans le remettre en question cet univers masculin, ses rites et ses lois, à le considérer comme un objectif final à atteindre et à se modeler autant qu'il sera nécessaire afin d'y entrer de plein pied avec les hommes et d'en soutenir victorieusement la concurrence.

Si, à ce moment précis de cet article, je puis me risquer à jouer les prophètes, ce serait certes pour dire qu'à l'heure actuelle les Québécoises me semblent en train de mettre au point une stratégie qui, pour s'éloigner de plus en plus du principe de la ségrégation comme mode de regroupement et d'action, n'en sera pas moins profondément révolutionnaire en ce sens que, loin d'accepter inconditionnellement les rites et les lois du monde masculin, elle ira les contester jusque dans ses retranchements en refusant cette « adaptation » qui équivaldrait, pour les femmes, à renoncer à leurs caractéristiques et à leurs valeurs propres. « Ce n'est pas à nous à devenir dures, efficaces, impitoyables et compétitrices comme vous l'êtes afin d'entrer dans votre univers journalier. Votre société est devenue une jungle: nous allons la contester et la modifier afin de pouvoir y entrer librement sans nous renier nous-mêmes... Voilà en gros ce que me semblent nous dire de plus en plus de Québécoises que j'observe vivre dans leurs engagements quotidiens auprès d'un syndicat, d'un groupe de citoyens, d'un comité scolaire, d'un mouvement d'Action politique, sociale ou religieuse.

En ce sens-là, j'estime que mes sœurs québécoises sont portées plus ou moins consciemment en cela par la richesse du plus ancien et du plus pur de leurs modèles historiques de militance féminine: celui qui s'épanouit de leurs origines jusqu'au ressac de 1840. Ce modèle chaleureux, indépendant et très personnel les amène à réclamer de profonds changements dans nos mentalités; mais à les réclamer de façon douce, nuancée, persuasive et progressive dans sa fermeté. Un peu dans le sillage des premières militantes à exiger le droit de vote et qui se présentaient devant l'Assemblée nationale... « avec leurs plus jolis chapeaux! » Un peu comme ces premières religieuses éducatrices à fonder des collèges classiques féminins et qui, avec une ruse toute féminine, prétendaient gentiment ne vouloir donner à ces messieurs que « des épouses plus dignes d'eux!... »

Solidaires de leurs hommes depuis la fondation de ce pays, les Québécoises, comme groupe, auront de moins en moins tendance à « se liguier



contre eux » pour opérer leur libération : elles la feront souvent *avec* eux, sentant d'instinct qu'une petite collectivité, isolée culturellement comme la nôtre, doit se tenir les coudes et non diviser ses forces face à des puissances adverses beaucoup plus redoutables qu'un mari ou un petit employeur!

Dans le Québec de demain

Dans un Québec qui opère ces années-ci des révisions de vie cruciales touchant son avenir constitutionnel, un Québec déchiré par les rivalités intersyndicales et la corruption politique, un Québec qui se cherche de nouvelles valeurs éthiques après la mise en veilleuse du magistère de l'Église, les femmes ressentent de plus en plus le besoin de se solidariser des autres groupes tout aussi défavorisés par l'inégale répartition du pouvoir dans notre société.

Leur aspiration vers une société plus humaine, plus juste, plus égalitaire et plus tendre les amènera de plus en plus à se reconnaître des fraternités naturelles avec tous les combats menés contre un système social basé sur la relation

dominant-dominé et l'exploitation des plus faibles. Car la lutte féministe, poursuivie avec lucidité et cohérence, aboutit presque toujours à la contestation du capitalisme et des bureaucraties déshumanisantes.

Aussi puis-je imaginer avec une prudente certitude que l'avenir nous fera voir l'action des Québécoises dans leur milieu, non comme un facteur de résistance au changement ou comme un repli sur un féminisme agressif et cloisonné, mais comme une courageuse et lucide participation à la révision globale du contrat social auquel nous convie la période de crises que nous traversons présentement. Jadis, nos aïeules ont héroïquement parié, envers et contre tous les prophètes de malheur, pour cette ruse historique sans précédent que l'on a appelé la « revanche des berceaux »... Je compte beaucoup, personnellement, sur le « génie » toujours vivant des femmes modernes de cette race : nos nouveaux défis provoqueront chez elles de nouvelles stratégies, j'en ai la certitude. Et puis, dans ce bon petit coin de pays, il y a si peu de vrais misogynes!... Sans doute est-ce qu'ils ne réussissent jamais à passer l'hiver sans nous ?



Le Mouvement des Caisses populaires Desjardins, un monde ouvert aux femmes?

Le 16 janvier 1975, le directeur du personnel de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, M. Gilles Jobin, accordait une entrevue à Denise Boutin-Grégoire. M. Jobin a traité de la présence de la femme au sein du Mouvement des Caisses populaires.



Photo: Studio Etchemin

Voici les principaux points qui ressortent de l'entrevue :

— Il y a quelques années, une femme qui se mariait devait abandonner son emploi et quitter la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins.

— Autrefois, certains gérants n'auraient pas accepté d'être critiqués par les femmes (exemple : par une femme inspecteur).

— Il n'y a pas beaucoup de femmes qui occupent un poste « professionnel » au sein du Mouvement des Caisses populaires Desjardins.

— Il est généralement plus difficile qu'on l'imagine de trouver des femmes répondant aux critères d'embauche.

— Il faudrait prévoir des mécanismes permettant à la femme d'accéder à un plus haut niveau de responsabilité.

— Certains employeurs craignent d'embaucher les femmes à cause du phénomène « maternité ».

— La femme provenant d'un milieu urbain a tendance à demeurer plus longtemps sur le marché du travail comparativement à la femme provenant d'un milieu rural.

— Au sein de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, à peine 10% des femmes qui demandent un congé de maternité reviennent sur le marché du travail.

— La règle « à travail égal, salaire égal » n'a pas toujours été respectée. Elle l'est de plus en plus.

— Plusieurs membres des caisses populaires acceptent mal l'idée de devoir transiger avec une femme.

D'où les réticences d'accorder à une femme certains postes importants au sein de la caisse populaire (exemple : gérant).

— Des mécanismes seront bientôt mis en branle pour établir de meilleurs plans de carrière à l'intention des femmes travaillant au sein du Mouvement des Caisses populaires Desjardins.

— Garderies : l'organisation d'une ou de garderie(s) n'est pas une priorité, actuellement, au sein du Mouvement des Caisses populaires Desjardins.

— L'engagement progressif de femmes compétentes est un objectif de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins.

Ce sont ces femmes qui sensibiliseront leurs collègues aux problèmes qu'elles rencontrent quotidiennement dans leur milieu de travail.

La présence de la femme à la direction des Caisses populaires*

On compte environ 675 femmes à la direction des Caisses populaires; cette participation de la femme correspond à 4.2% de l'ensemble des dirigeants des Caisses populaires Desjardins. Si l'on tient compte des postes occupés, on obtient la distribution suivante des dirigeants de sexe féminin :

		EN % DU TOTAL	EN % DES DIRIGEANTS
Administrateurs	204	30.3%	2.9%
Commissaires	44	6.5%	1.2%
Conseillers	245	36.4%	6.5%
<hr/>			
SOUS-TOTAL	493	73.2%	3.3%
Gérants	180	26.8%	14.1%
<hr/>			
TOTAL	673	100%	4.2%



Photo: Éditeur officiel du Québec

* Étude des dirigeants des Caisses populaires Desjardins (p. 19)
Rapport préliminaire Juillet 1972
Service de la recherche, Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins

Gaspésie

Jeanne Ferlatte, ex-gérante d'une caisse populaire!



R.D. Depuis combien d'années participez-vous au développement du Mouvement coopératif et quelles sont les fonctions que vous avez assumées jusqu'à maintenant ?

J.F. J'ai débuté en 1947... À ce moment-là, je ne portais pas le titre de gérante mais je faisais le travail d'un gérant. C'est en 1951 que j'ai eu le titre de secrétaire-gérante... J'ai toujours été membre du Conseil d'administration de la Caisse populaire de Caplan. J'ai également fait partie du Conseil de surveillance de l'Union régionale de Gaspé pendant au moins six ans. Je suis actuellement à ma retraite depuis le 1er novembre 1974, mais je suis membre du Conseil de surveillance de la Caisse populaire de Caplan.

R.D. Comment la caisse populaire peut-elle, selon vous, contribuer au développement d'une communauté? Est-ce que les caisses populaires ont amélioré, selon vous, le sort des Gaspésiens ?

J.F. En 1934, la Caisse populaire de Caplan est née d'un besoin. C'était la crise économique... Le groupe de pionniers était un groupe de fervents coopérateurs. Ce groupe a marqué le devenir de la Caisse populaire de Caplan. Au début, nous avons aidé la commission scolaire et la municipalité. Nous avons également contribué à la mise sur pied d'un magasin coopératif qui existe depuis plusieurs années... De plus, à ce moment-là, les cultivateurs ne pouvaient compter que sur la caisse populaire. Nous avons également mis l'accent sur l'éducation en

organisant des « cercles d'étude » ou des cours sur le budget familial... Nous avons été présents dans les écoles pour inciter les jeunes à épargner... L'Union régionale de Gaspé a collaboré avec nous en matière d'éducation. Les caisses populaires ont certainement amélioré le sort des Gaspésiens. Elles offraient des services que les autres institutions n'offraient pas.

R.D. Vous avez « vécu » les différents changements qui sont survenus au sein du Mouvement des Caisses populaires. Quels ont été les changements qui ont le plus marqué le développement des caisses populaires ?

J.F. Étant donné nos possibilités financières, nous offrons beaucoup plus de services qu'autrefois. Le sociétaire désire obtenir des services et offrir des services est un des principaux objectifs des administrateurs...

On aurait dû, cependant, poursuivre ce que nous faisons en matière d'éducation des membres même si cela s'avérait difficile. Il aurait fallu persévérer... Les changements qui ont eu lieu au niveau des systèmes de comptabilité ont aussi affecté le travail des employés des caisses populaires.

Grâce à la mise sur pied de certains services au niveau de l'Union régionale, il y a eu amélioration des communications entre l'Union régionale et les Caisses populaires locales.

R.D. Qu'est-ce qui différencie le plus le Mouvement des Caisses populaires Desjardins d'aujourd'hui de celui d'hier ?





J.F. Aujourd'hui le monde de la coopération est beaucoup plus complexe qu'autrefois. Il y a plus d'argent en circulation, les problèmes technologiques, etc. . . .

La caisse populaire a été fondée sur une base de coopération avec de véritables coopérateurs. Aujourd'hui, on devrait s'arrêter et s'interroger sur notre action coopérative . . .

R.D. Est-ce que vous êtes optimiste quant à l'expansion du Mouvement des Caisses populaires Desjardins ou formulez-vous certaines craintes quant à son développement ?

J.F. Je suis optimiste parce que dans certaines régions on accorde de l'importance à la formation et à l'éducation des employés. Il faudrait, toutefois, continuer à pénétrer le monde scolaire.

R.D. Comment les membres du personnel, ainsi que les dirigeants des caisses populaires, peuvent-ils réellement contribuer à l'expansion du Mouvement ?

J.F. En étant de bons coopérateurs . . .

R.D. Est-ce que les membres du personnel et les dirigeants des caisses populaires d'aujourd'hui

sont suffisamment éduqués en matière de coopération ?

J.F. On a de la difficulté à recruter du personnel sensibilisé à la coopération . . . On a un peu négligé de préparer la relève.

R.D. Est-ce que les membres sont suffisamment associés au développement de leur caisse populaire ? Pourquoi ne participent-ils pas davantage aux activités officielles de leur caisse populaire ?

J.F. A Caplan, nous avons toujours eu une bonne participation des membres à l'assemblée générale. Ailleurs, il semble qu'on rencontre certaines difficultés. Dans notre région, la participation s'améliore. La formule « atelier » favorise l'expression d'idées . . . L'assemblée générale doit être préparée . . . Il faut en parler aux membres, les inviter à venir, faire de la publicité.

R.D. Quels sont les principaux problèmes que vous avez rencontrés comme gérante ?

J.F. Somme toute, je n'ai pas tellement eu de problèmes. Mais aujourd'hui tout est plus complexe . . . Maintenant, on emprunte beaucoup plus . . . Il faudrait favoriser l'éducation à l'épargne.

R.D. Comment la caisse populaire peut-elle réussir à être réellement présente dans son milieu ?

J.F. On doit s'impliquer personnellement au sein des organismes de la communauté. La caisse populaire peut encourager financièrement la concrétisation de certains projets communautaires...

R.D. À quoi attribuez-vous la faible présence des femmes au sein du Mouvement des Caisses populaires Desjardins ?

J.F. Les administrateurs n'ont pas toujours cru qu'il était possible, pour une femme, d'occuper un poste important. La règle «à travail égal, salaire égal» n'existait pas... Pendant plusieurs

années mon salaire était inférieur à ce qu'on aurait donné à un homme. À un moment donné, on s'est même posé la question à savoir si on ne devait pas me remplacer par un homme.

R.D. Comment concevez-vous l'engagement de la femme au sein des organismes d'une communauté donnée ?

J.F. La femme doit s'engager de plus en plus. Elle doit s'affirmer dans son milieu. L'émancipation de la femme ne dépend pas du fait qu'elle travaille à l'extérieur ou non... Une femme peut s'émanciper en travaillant à la maison ou à l'extérieur. Par le travail, on peut s'épanouir!

R.D. Certains affirment que les caisses populaires «n'appartiennent» plus réellement aux membres et qu'elles sont devenues des institutions «bourgeoises». D'autres pensent qu'elles appartiennent encore aux membres. Qu'en pensez-vous ?

J.F. Je crois que la majorité des membres considèrent que les caisses populaires leur appartiennent. Par la ristourne et la participation aux assemblées générales, les membres prennent conscience que la caisse populaire leur appartient... Il faut continuer à promouvoir l'éducation des membres.



années mon salaire était inférieur à ce qu'on aurait donné à un homme. À un moment donné, on s'est même posé la question à savoir si on ne devait pas me remplacer par un homme.

R.D. Est-ce que le fait d'être femme vous a nui dans votre travail ? Si oui, comment ?

J.F. Je me suis toujours sentie bien à l'aise dans ma peau... Certains membres de la caisse populaire étaient sceptiques. Ils auraient préféré



R.D. Comment pourrait-on concilier les intérêts de quelques coopérateurs avec ceux de certains autres coopérateurs? Par exemple, les intérêts des coopérateurs des grands centres avec ceux des petits centres?

J.F. Chaque milieu doit se préoccuper de résoudre ses propres problèmes... Il faut consulter les gens de toutes les régions avant de prendre une décision au niveau de l'ensemble du Québec.

R.D. Que pensez-vous de l'inter-coopération?

J.F. Si nous sommes de véritables coopérateurs, il faut collaborer entre nous, oublier les mauvaises expériences du passé. Il faut communiquer régulièrement avec les autres coopérateurs.



La Caisse populaire de Caplan

1934: 109 membres
\$1,088 actif

1954: 632 membres
\$131,200 actif

1975: 1,580 membres
\$3,000,000 actif

U. R. de Gaspé

Cinquante ans déjà!

1975 marque le cinquantième anniversaire de l'Union régionale de Gaspé.

Dans le but de souligner cet anniversaire, l'union organise différentes manifestations.

Les activités du 50e anniversaire ont débuté le 14 juin 1975 et se poursuivront jusqu'au printemps 1976.

Parmi les principales activités qui se sont déroulées ou se dérouleront sur le territoire de l'Union régionale de Gaspé, soulignons les activités suivantes: ouverture officielle du nouvel édifice de l'Union régionale, organisation de soirées sociales ou récréatives dans les différents secteurs de l'Union régionale, réceptions, rencontres avec les autorités du Mouvement des Caisses populaires, rédaction d'un ouvrage sur l'histoire de l'Union régionale de Gaspé par M. Adrien Bernard, ex-directeur général, etc. . . .

La coordination des réalisations qui marqueront le cinquantième anniversaire de l'Union régionale de Gaspé est sous la responsabilité de M. Paul-Émile Arsenault.

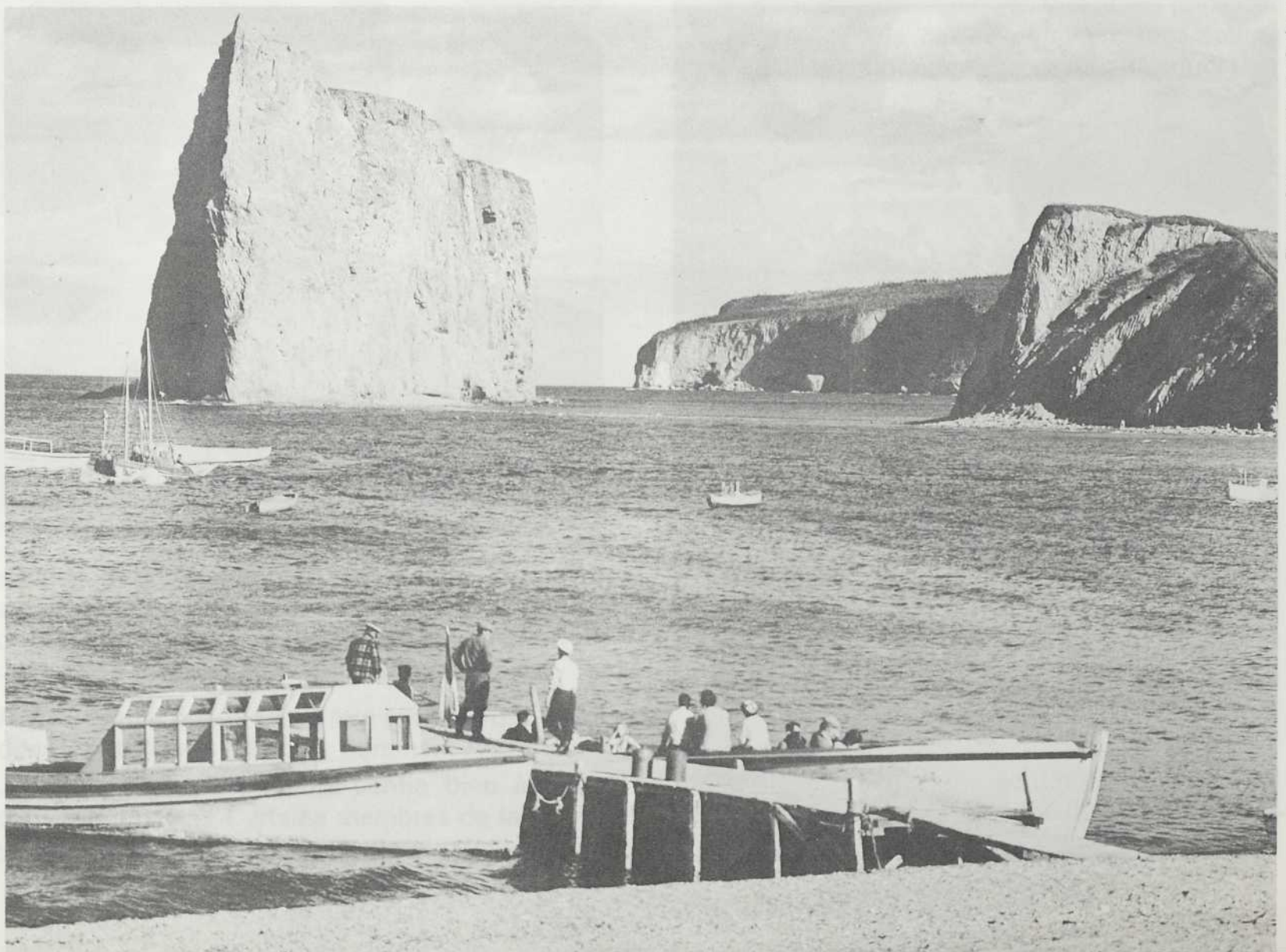


Photo: Office du film de Québec

4,500 inscrits

COOP-001: un projet de promotion collective et de formation professionnelle

Francyne McKenzie*

Le projet COOP de la Télé-université que certains qualifiaient d'utopique avant qu'il ne se réalise s'est non seulement avéré un succès sous plusieurs aspects, mais il constitue probablement au Québec la première expérience éducative d'envergure fondée essentiellement sur la collaboration étroite de l'Université avec un secteur socio-économique: celui de la coopération. Nous verrons plus loin les implications de cette collaboration. Mais d'abord, rappelons brièvement ce qu'a été ce projet et ce qu'il a pu apporter.

Un projet « ouvert »

En quoi consistait ce projet? Essentiellement, en un cours universitaire d'initiation à la Coopération. Connu sous le libellé plus ou moins heureux de COOP-001, ce cours « ouvert » qui s'adressait à un public très large sans considération du niveau de scolarité des inscrits voulait

à la fois initier au phénomène coopératif, former à la pratique coopérative et améliorer la performance des personnes déjà impliquées dans le secteur coopératif. De par ses objectifs et aussi de par l'hétérogénéité des personnes et des groupes visés, il s'offrait donc à la fois comme un projet de *promotion collective* et de *formation professionnelle*. L'hypothèse étant faite, d'une part, que les personnes qui agissent en milieu coopératif à titre d'employés ou d'administrateurs élus ne sont pas d'emblée informées des principaux aspects du phénomène coopératif non plus que formées à la pratique coopérative et, d'autre part, que la masse des québécois déjà impliqués dans le circuit coopératif à titre de coopérateurs n'a pas nécessairement pris conscience de toute la signification de son geste ni réfléchi à toutes les possibilités socio-économiques de la force coopérative.

COOP-001 voulait permettre à l'une et l'autre de ces catégories de participants de progresser dans la voie de la réflexion, de l'analyse et de l'action.

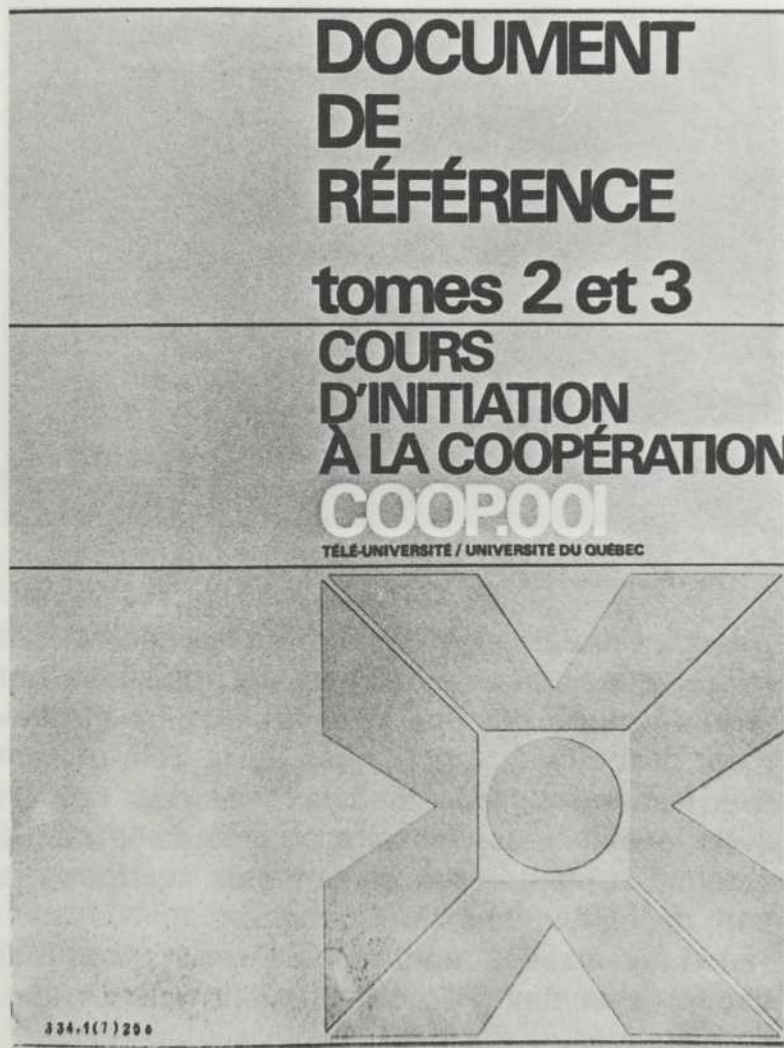
Un cours « à distance », multi-médiatisé, donnant droit à 3 crédits

Par quels moyens avons-nous favorisé l'atteinte de ces objectifs?

Le choix des moyens s'inscrit dans la nécessité d'agir hors-campus, donc « à distance », pour rejoindre les personnes dans leur milieu: au foyer, au travail, dans leur localité ou du moins dans leur région.

Ces moyens consistaient :

1. en une documentation écrite assez volumineuse expédiée au participant et lui permettant de cheminer seul dans son apprentissage. Cette documentation a été fort appréciée. De tous les moyens mis à leur disposition, les étudiants sont d'avis que le document de référence est le plus utile;
2. en une série d'émissions TV diffusées en circuit ouvert sur les ondes des postes privés (réseau TVA) qui s'offrait comme un autre moyen d'apprentissage en même temps qu'il



* Francyne McKenzie est directrice du programme « Connaissance de l'Homme et du Milieu », Télé-université, Université du Québec.

nous permettait d'élargir l'auditoire à des télé-spectateurs, non-inscrits. Les contenus des émissions ont plu, la qualité technique en a déçu certains;

3. en 4 séances de séminaires d'une journée chacune. Ce travail de groupe avec animateur portait sur un sujet en particulier; il devait également faire une place importante à la réalité coopérative régionale. Bien que les séminaires n'aient pas été obligatoires, on y a participé à 80% et on attache à ce moyen encore plus d'importance qu'à la TV;

4. en un journal de liaison publié dans le journal Ensemble et expédié à l'étudiant. Ce moyen n'aurait pas eu toute la faveur espérée: il venait grossir une documentation déjà fort élaborée;

5. et, bien sûr, en des outils d'évaluation: contrôle de connaissances, évaluation qualitative personnelle et remise d'un travail écrit. Instruments que les étudiants ont jugé nécessaires et auxquels se sont soumis avec succès plus de 90% des candidats ayant persisté jusqu'à la fin du cours. La durée du cours est de 15 semaines.

Des résultats étonnants

Ambitieux dans ses intentions, complexe dans son modèle organisationnel et assez novateur dans ses implications pédagogiques, ce projet aurait pu échouer. Il n'en fut rien. Au contraire.

Sur le plan quantitatif, les résultats impressionnent encore: 4,500 inscrits dont 2,500 pour crédits. Le ¼ de ces derniers ont abandonné avant la fin du cours. On a consacré en moyenne 8 heures de travail par semaine à COOP-001. Neuf (9) étudiants sur dix (10) sont satisfaits du cours. La grande majorité considère: que « le contenu du cours est substantiel et captivant, que les notions abordées durant le cours étaient expliquées adéquatement, que les liens entre les divers aspects du cours étaient évidents et que les objectifs leur apparaissaient bien définis. Ils ont en général été très satisfaits de la façon dont le cours a répondu à leurs besoins personnels et de l'aide qu'ils ont reçue pour favoriser leur apprentissage. Enfin, l'organisation générale du cours leur est apparue adéquate ».⁽¹⁾

Bref, les objectifs auraient été atteints. Les objectifs d'information surtout (l'acquisition de connaissances nouvelles, la découverte d'autres secteurs coopératifs que celui qui était familier à l'inscrit...). Sur le plan de la performance les résultats indiquent que les employés de coopérative auraient tiré profit de ce cours dans l'exercice de leur tâche quotidienne.

Sur le plan de la motivation, un indice de qualité étranger au motif « intéressé » habituel: les deux-tiers des participants estiment qu'ils se seraient quand même inscrits au cours si celui-ci n'avait pas comporté la gratification des trois crédits universitaires.



Quelques lacunes

Les aléas d'une organisation précipitée se sont faits sentir auprès des animateurs: plusieurs ont regretté ne pas être plus tôt et plus étroitement associés aux politiques de la Télé-université, le tiers ont été insatisfaits de leur rapport avec le milieu universitaire et près de la moitié auraient souhaité recevoir une aide accrue de la part de l'Université du Québec.

Au niveau des contenus, d'aucuns ont été déçus des chapitres portant sur la gestion des coopératives.

(1) Cormier, R. A., Bernier, Léon, Pagé, Hélène, INRS-Education. Synthèse de l'évaluation du projet Coop-R-00062, avril 1975, p. 11.



Ces deux lacunes ont été comblées lors de la reprise du cours en février 1975. Les animateurs, en plus petit nombre puisque le cours a été offert à 250 étudiants seulement, auraient le sentiment « d'avoir été plus près des choses » et plus concernés par le programme de travail des séminaires.

Par ailleurs, la partie de la documentation portant sur la gestion et l'administration des coopératives a été complètement reprise et fort avantageusement enrichie.⁽²⁾ Elle constitue un apport inédit à la littérature coopérative en ce qu'elle échappe aux pièges qui ont guetté jusqu'ici les auteurs en gestion coopérative, savoir: le « culte de la technique » qui les amène à présenter comme ayant une valeur « in se » les nouvelles techniques de gestion sans jamais laisser voir comment elles pourraient être intégrées dans le contexte administratif de la coopérative; ou encore celui du « refrain démocratique » qui les conduit à opter résolument pour le discours normatif, discours fort louable sans doute mais qui ne va guère au-delà des considérations éculées sur les grandeurs et les servitudes de la gestion dite « démocratique ».

Enfin, une faiblesse qui a été relevée par les animateurs avec à propos croyons-nous à l'occasion de la reprise du cours: les émissions télévisées. Diffusées en circuit fermé lors des séminaires, ces émissions ont pris l'allure de hors-d'œuvre et ont peu contribué au déroulement des séminaires.

Nous entendons combler cette lacune pour la prochaine diffusion du cours en janvier 1976 et remplacer cette série par des documents plus rigoureusement didactiques ou du moins plus pertinents qui rendraient compte aussi des changements intervenus depuis 1974 dans le monde coopératif.

La clé de ce succès

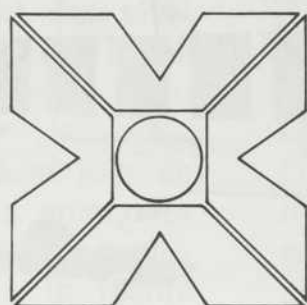
Il est évident que l'intérêt premier de ce projet réside dans l'action conjuguée du milieu universitaire et du milieu coopératif. Et c'est en grande partie à cause de cela qu'il a réussi.

En effet, il nous est possible d'affirmer que sans le support du milieu coopératif, il aurait été difficile à l'organisme encore tout neuf qu'était la Télé-université de recruter un aussi grand nombre de participants et de repérer, en vue des séminaires prévus, au-delà de 140 animateurs compétents capables d'assumer la responsabilité d'autant de groupes d'étudiants répartis sur tout le territoire québécois.

La décentralisation des structures coopératives a sûrement facilité l'implantation et le déroulement du projet et l'appui concret des institutions coopératives affiliées au Conseil de la Coopération du Québec aura été des plus précieux notamment au niveau de la promotion du cours et de l'animation des étudiants.

De la même façon nous pouvons soutenir que laissées à elles-mêmes il aurait été difficile aux institutions coopératives d'offrir l'équivalent de ce cours d'initiation. D'abord parce que ce cours n'existait pas; qu'il a fallu le créer de toute pièce; regrouper pour ce faire les quelques spécialistes en histoire, en sociologie, en droit, en économique et en gestion de la coopération; surmonter les inévitables divergences de vues liées à toute équipe multidisciplinaire; tenter de réconcilier deux écoles: l'économique et la sociale... une antinomie bien connue qui loge sous le drapeau « entreprise-rentabilité, association de personnes-démocratie ». Un débat stérile s'il n'est que théorique et dont on use abondamment chaque fois qu'il s'agit de distinguer la gauche de la droite au sein des institutions coopératives.

(2) Il s'agit de la 1ère partie du tome 3 du document de référence, 221 pages, écrite par M. Gilles Châtillon, membre de l'équipe pédagogique du cours.



COOP-001

COURS D'INITIATION À LA COOPÉRATION

Il a fallu aussi combler des lacunes importantes sur le plan des contenus: une histoire de la coopération québécoise qui n'existe pas, une sociologie qui s'apparente davantage à une histoire de la pensée coopérative ou à celle de la doctrine qu'à l'étude systématique de ce phénomène social, une analyse économique partielle inégalement partagée d'un secteur à l'autre, un droit coopératif limité à la législation — la jurisprudence étant encore inexplorée — et, nous l'avons mentionné, une théorie de la gestion encore inexistante. Toutes ces lacunes n'ont pas été comblées mais le cours aura permis d'accélérer sensiblement les développements dans ces divers domaines.

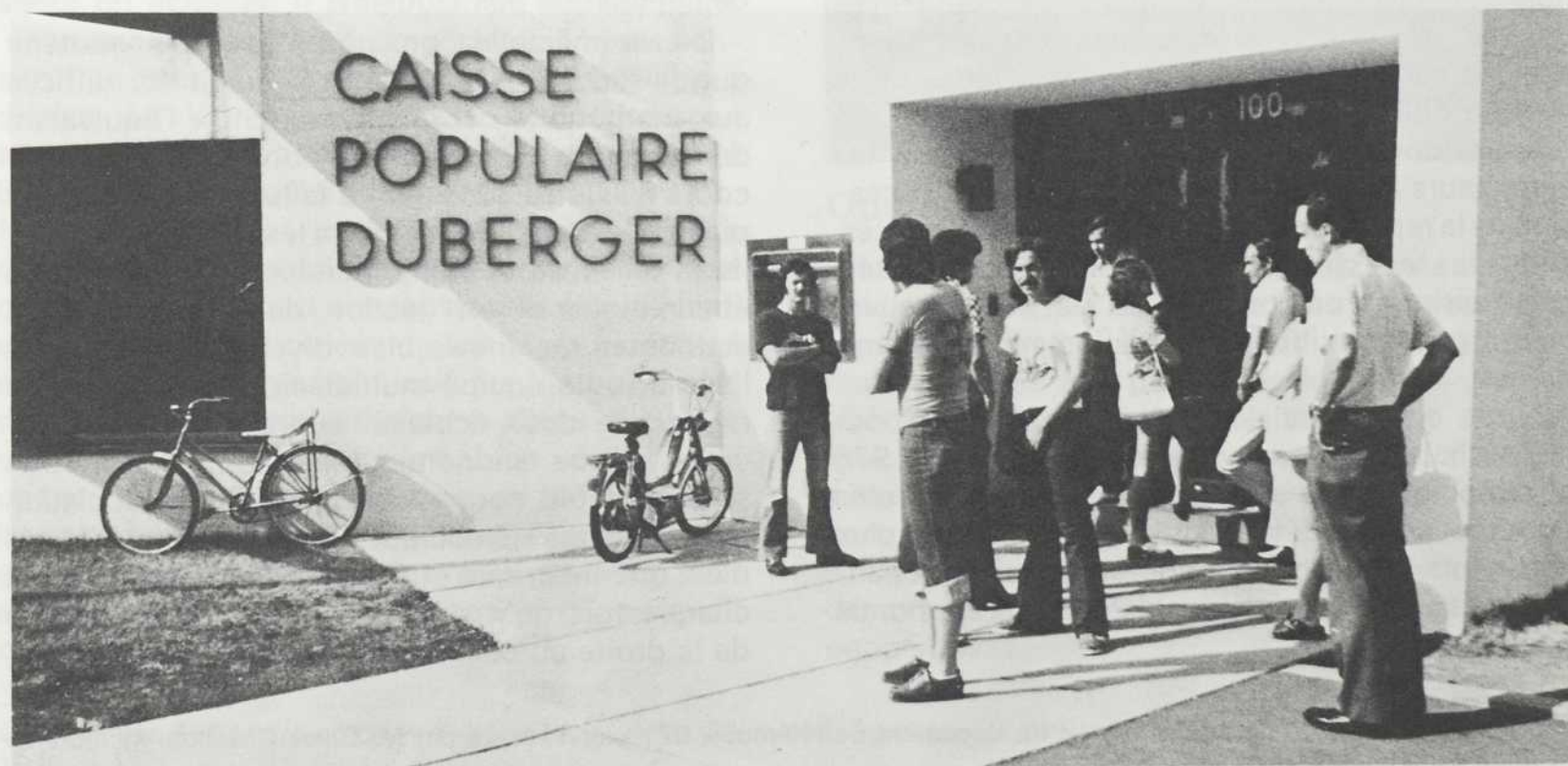
Quoi qu'il en soit, nous croyons que ce projet a rendu service aux institutions coopératives: il leur a permis de franchir durant quelque temps les distances qui les séparent d'un secteur à l'autre et de s'acquitter ensemble d'un devoir qu'elles se reconnaissent toutes: celui de l'édu-

cation coopérative. Les projets coopératifs communs ne sont pas légion: COOP-001 en aura été un.

« Et tant de lauriers à cueillir »

Mais on aurait tort de se réfugier dans le futur antérieur. Ce projet ne fait que commencer, il est loin d'avoir répondu au besoin qui en justifie l'existence.

Bon nombre d'administrateurs élus, de gestionnaires, d'employés de coopératives n'en ont même pas entendu parler et en fait, il n'a touché qu'une infime proportion de coopérateurs. L'intervention de la Télé-université a été hautement saluée par les dirigeants des institutions coopératives. Il lui faut maintenant l'accueil de la base, l'adhésion des gérants, celles des unités locales pour contribuer à la formation des coopérateurs car rien dans la structure coopérative ne saurait remplacer un coopérateur informé et conscient.



L'expérience de Saint-Jovite

Le sérieux et la ténacité engendrent la réussite

Michel Beauchamp



C'est grâce au travail de réflexion et d'organisation d'une dizaine de citoyens de Saint-Jovite que le Club coopératif de consommation des Laurentides a été fondé.

Désireux, en effet, de « prendre leurs affaires en main » et de faire face aux difficultés économiques actuelles, certains citoyens de Saint-Jovite ont décidé de se documenter sur les clubs coopératifs et d'utiliser le potentiel de la formule coopérative.

Difficultés rencontrées

Avant de concrétiser leur projet, les coopérateurs de Saint-Jovite se sont butés à certaines difficultés.

Quelques marchands locaux, par exemple, ont orchestré de petites campagnes de dénigrement dans le but, semble-t-il, de décourager les promoteurs du projet et de créer un climat d'incertitude autour de l'expérience du Club coopératif. De plus, selon Raymonde Boisvert, présidente du Conseil d'administration, « les gens n'étaient pas confiants. Ils attendaient de voir si le projet se concrétiserait ou non ». Malgré toutes ces dif-

ficultés de parcours, le projet s'est avéré une expérience fructueuse!

Éducation, participation et consultation

C'est en communiquant avec les coopérateurs des autres clubs de consommation québécois et en cherchant à promouvoir la participation et l'éducation des membres que les chefs de file du Club coopératif de consommation des Laurentides ont réussi, selon Raymonde Boisvert, à concrétiser leur projet et à le rendre crédible aux yeux de leurs concitoyens. C'est également en faisant appel à quelques organismes du milieu que les coopérateurs de Saint-Jovite ont pu actualiser leur projet.

(Des dons ont été faits au Club coopératif de consommation par certains syndicats. Des animateurs à l'emploi d'organismes communautaires (ex.: Société Saint-Jean-Baptiste) ont conseillé les coopérateurs tout au long de leur démarche. La Caisse populaire de Saint-Jovite a accepté de prêter \$100. (montant d'une part sociale) aux individus désireux de devenir mem-



bres du Club coopératif de consommation — aux conditions normales d'emprunt —, etc.).

Les membres ont également contribué à la réussite du projet en s'impliquant personnellement et en consacrant un minimum de trois heures par mois à leur coopérative. De plus, différents comités ont été mis sur pied (bénévolat, information, achat, etc. . . .) et les gens qui militent au sein de ces comités le font de manière assidue. C'est en s'impliquant que les participants ont réussi à se donner leur propre formation coopérative.

Craignant, par ailleurs, un certain gigantisme, les membres du Club coopératif de consommation des Laurentides ont décidé de consolider la situation actuelle au lieu de parrainer de quelconques projets d'expansion. À court terme, leur priorité sera l'éducation des nouveaux coopérateurs. Place sera également faite à l'information des membres et aux rencontres avec les membres des autres clubs coopératifs de consommation.

Rôle de la femme et inter-coopération

À titre de présidente du Conseil d'administration du Club coopératif de consommation de Saint-Jovite, Raymonde Boisvert témoigne de l'engagement des femmes au niveau de la concrétisation de projets coopératifs.

D'ailleurs, 50% des gens qui participent aux activités du Club coopératif de consommation des Laurentides sont des femmes. Pour Raymonde Boisvert « la femme devrait participer davantage aux activités des organismes communautaires. Elle doit aussi s'engager au plan de la coopération et susciter l'inter-coopération ».

C'est en s'engageant socialement qu'on pourra, selon Raymonde Boisvert, « prendre nos affaires en main et faire contre-poids à ceux qui nous exploitent ».



Photo: Information Canada

Un autre club coopératif . . .

— Raymonde Boisvert est présidente du Club coopératif de consommation des Laurentides depuis septembre 1974. Elle est également employée de la Caisse populaire de Saint-Jovite où elle a travaillé pendant huit ans. Elle y travaille encore.

— Le Club coopératif de consommation des Laurentides a plus de 120 membres. La coopérative a également embauché deux employés à plein temps.

— Les activités du Club coopératif ont officiellement débuté en juin 1974.

La gestion des coopératives aux H.E.C.*

Marie-Claire Malo (1)

Quelle place la gestion des coopératives occupe-t-elle aux H.E.C.? Il y a quelques années une telle question n'aurait même pas eu sa place dans les débats à l'ordre du jour, ni aux H.E.C., ni ailleurs. Il a fallu que les coopératives fassent leurs preuves avant que le milieu des affaires, les universités et le gouvernement en tiennent compte. Aujourd'hui le mouvement coopératif a acquis une importance objective indéniable dans les secteurs financier et agricole. Deux québécois adultes sur trois sont membres de caisses populaires, dont le mouvement mis au monde par Desjardins il y a 75 ans, atteint maintenant près de \$5 milliards d'actifs. La Coopérative Fédérée, véritable multinationale québécoise, se classe parmi les cinq premières entreprises canadiennes-françaises. Personne n'ignore non plus le dynamisme de la Coopérative agricole de Granby.

Autant de réalisations coopératives d'envergure! Ensemble elles constituent un patrimoine autochtone considérable dont l'une des différences marquantes, par rapport à l'entreprise privée, est son caractère de pérennité. Comment, en effet, une coopérative pourrait-elle passer aux mains d'intérêts étrangers? Sa nature et sa structure propres rendent impossible une telle éventualité.

Outre les secteurs mentionnés ci-dessus, le mouvement coopératif pénètre également la consommation, les pêcheries, le secteur forestier et l'éducation. Par ailleurs, on a vu éclore, ces dernières années, maintes coopératives dites « nouvelles » surtout remarquables par l'esprit d'innovation qui les anime en vue d'utiliser au maximum la formule coopérative pour répondre à des besoins les plus variés.

Nous sommes devant un monde complexe et en ébullition dont les grands secteurs accusent des rythmes de croissance très accélérés. Un milieu présentant à ses dirigeants des défis de taille!

Une telle évolution nous fait pressentir le besoin d'une relève informée, compétente et innovatrice, tant au niveau des administrateurs que des gestionnaires. Par ses ressources et sa compétence distinctive l'École des H.E.C. est en mesure de jouer un rôle important à ce niveau. Rapprocher l'École et le milieu des coopératives en vue de développer l'enseignement de leur gestion aux H.E.C., voilà l'objectif que poursuivent les responsables du Centre sur la Gestion des Coopératives.

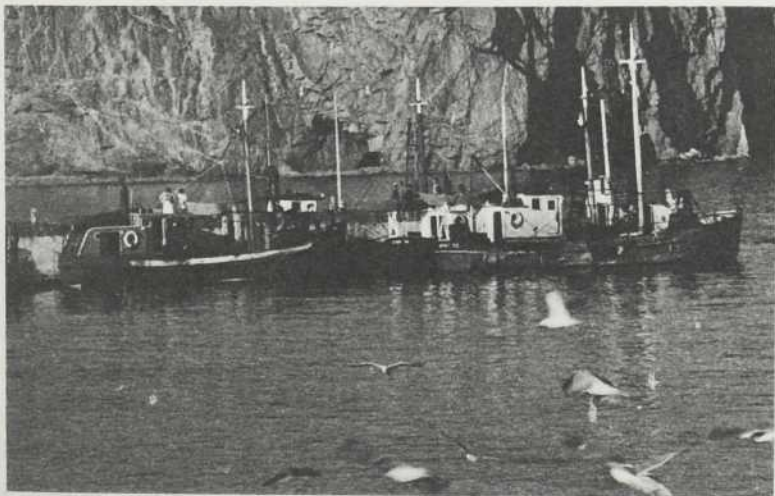
Les attentes des étudiants

À l'origine du projet Gestion des Coopératives, on retrouve le désir manifesté par de plus en plus d'étudiants de travailler pour des organisations de ce type, davantage en harmonie avec leurs valeurs et leurs aspirations. Très fréquemment les étudiants choisissent des sujets traitant des coopératives pour leurs travaux académiques, et ce autant au niveau du B.A.A. que du M.B.A. La participation au cours sur la Coopération de M. François-Albert Angers, ainsi qu'aux ateliers sur les coopératives en sociologie de l'organisation et en économie, permet de plus à bon nombre d'entre eux de confronter leurs idées et opinions sur les différents aspects traités.

Sur le plan collectif on a observé une volonté de promouvoir la formation en gestion des coopératives dans l'espoir que l'École s'associe davantage à cet objectif. Cette attitude s'est clairement exprimée lors de la Semaine de la Coopération en mars 1973, en particulier lors de la journée où fut tenu le colloque sur « la gestion des coopératives » auquel ont contribué de nombreux parti-

* Cet article est déjà paru, en mars 1975, dans *Le Caducée*, mensuel d'information de l'Association des Diplômés de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal. Certaines publications du Mouvement coopératif ont publié cet article dans leurs pages.

(1) Marie-Claire Malo a été secrétaire du Comité sur la gestion des coopératives. Elle a complété ses études à l'Université de Montréal.



cipants venus du mouvement. Parallèlement à l'organisation de ces activités, un groupe d'étudiants appuyés par l'A.E.H.E.C. et Coop-HEC, allaient prendre l'initiative conjointement avec des professeurs, d'amorcer le début d'une phase d'institutionnalisation, en donnant naissance au Comité sur la gestion des coopératives, responsable du projet de Centre sur la gestion des coopératives.

Un appui soutenu de l'Union régionale de Montréal

Pour fonctionner, le Comité sur la gestion des coopératives a reçu un appui considérable de l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins. M. Hamelin, président de l'Union, n'a pas hésité à accorder sa confiance aux initiateurs du projet. Cette collaboration s'est traduite par une première subvention de l'ordre de \$15,000, en plus de mettre à la disposition du comité les services de M. Roland Daviault à titre de personne-ressource, pendant l'été 1973. La contribution de l'École s'est traduite par une subvention de \$4,000 en plus des locaux et services mis à la disposition du comité.

Le comité a également bénéficié de la contribution de M. Émile Girardin, président d'honneur du Conseil d'administration de l'Union régionale de Montréal et de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins. La présence assidue de M. Girardin aux réunions du comité et sa participation active aux discussions ont amorcé très favorablement le rapprochement désiré entre l'École et le milieu.

De plus en plus de professeurs intéressés

Il y a toujours eu à l'École des H.E.C., des préoccupations et des contributions individuelles à l'égard du milieu des coopératives. Qu'on se rappelle Minville et sa vision du développement du Québec, Barbeau comme l'un des fondateurs de La Familiale, sans oublier les nombreux écrits de M. Angers qui vient d'ailleurs de publier un ouvrage sur le sujet et travaille déjà au second tome. Un certain nombre de professeurs (MM. Dell'Aniello, Delorme, Faille, Lanoix, Mme Bernard...) ont choisi de traiter des coopératives dans leurs mémoires de licence ou leurs thèses

de doctorat. Plusieurs autres siègent sur des conseils d'administration de coopératives.

Aujourd'hui de telles contributions tendent à se propager davantage, avec cette fois un souci de développer un contenu pédagogique sur le sujet, en vue de l'insérer dans les cours pertinents. L'interaction milieu-professeurs-étudiants prend alors sa véritable dimension.

Comme manifestations récentes de cet état d'esprit mentionnons: la rédaction de trois cas sur le mouvement Desjardins, supervisée par M. Bertin Nadeau, professeur de politiques générales d'administration; l'utilisation, dans plusieurs cours de finance, du cas sur la Caisse populaire Ste-Madeleine-Sophie rédigé par M. Roland Daviault; et un tout nouveau cas sur les négociations collectives de 1973 à Cooprix, supervisé par M. René Doucet, professeur de relations de travail.

Conscients du rôle des professeurs dans le processus d'interaction milieu-H.E.C., les responsables du Centre sur la gestion des coopératives souhaitent que de telles initiatives se renouvellent.

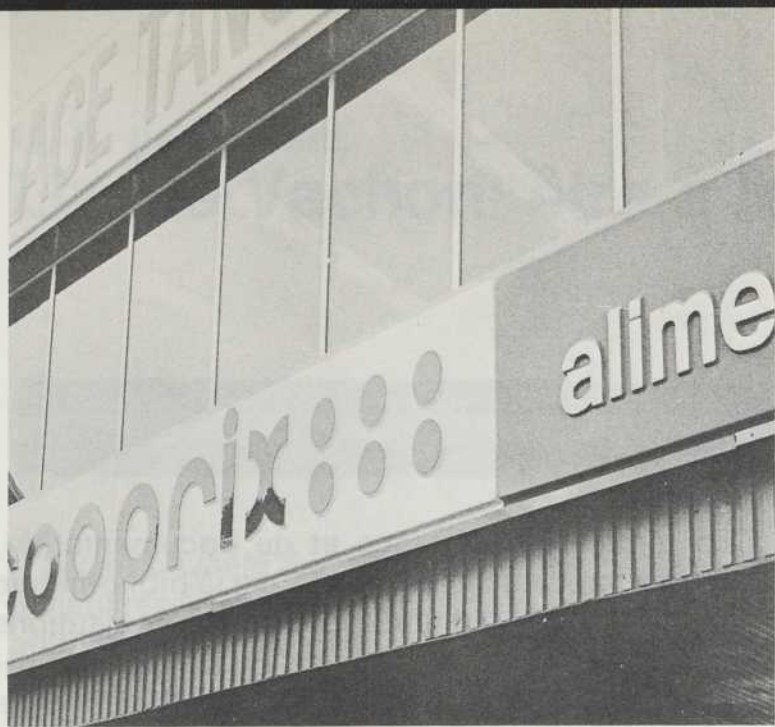
Vers l'ensemble du mouvement coopératif

Dès le début les membres du Comité sur la gestion des coopératives ont clairement manifesté la préoccupation de rejoindre l'ensemble du milieu coopératif. La liste des personnes du milieu consultées sur le projet de Centre en témoigne d'ailleurs fort bien.

Dans ce souci d'ouverture à l'ensemble des coopératives du Québec, il est prévu de mettre sur pied des groupes de travail conjoints au niveau des divers projets et activités en vue d'associer les personnes-ressources du milieu les plus compétentes sur les questions en cause. Diverses formes de collaboration peuvent être envisagées selon la nature du projet ou son bénéficiaire; une coopérative, un secteur coopératif ou l'ensemble du mouvement coopératif.

Créer un réseau

On ne saurait concevoir un enseignement en gestion qui n'émane pas pour une bonne part, du milieu même où se vit ce type de gestion. Rapprocher l'École et le milieu des coopératives à cette fin nécessite donc l'établissement de liens



de nature à favoriser une interaction assez proche des vécus respectifs. C'est d'ailleurs par un semblable processus que l'enseignement de la gestion des entreprises privées a pu se développer au niveau universitaire au cours des cinquante dernières années, recevant un appui considérable de ces organisations.

L'organigramme du Centre met en lumière les interactions souhaitées. Il ne s'agit pas de créer une structure lourde, en parallèle à celle de l'École. Les responsables du Centre visent plutôt *le développement d'un réseau axé sur des relations directes avec le milieu* et de nombreuses possibilités pour les ressources de l'École de s'impliquer dans des activités en gestion des coopératives. Le Centre a pour rôle de favoriser l'émergence de ces contributions.

Dans cette optique, le Comité sur la gestion des coopératives a doté le Centre d'une structure souple et dynamique, conçue pour favoriser des occasions de rapprochement nombreuses entre les professeurs des H.E.C. et la réalité coopérative.

Liens institutionnels: un comité conjoint d'orientation

Comment orienter le développement de l'enseignement de la gestion des coopératives aux H.E.C.? Quelle structure doit chapeauter le Centre? Les membres du Comité sur la gestion des coopératives ont répondu à de telles questions par la mise sur pied d'un COMITÉ CONJOINT D'ORIENTATION DU CENTRE.

Ce comité conjoint accentue le processus d'institutionnalisation amorcé en mai 1973 par la mise sur pied du Comité sur la gestion des coopératives, sans cependant prétendre avoir atteint un stade définitif de formalisation.

Le Comité conjoint d'orientation du Centre vient tout juste d'être formé. En ce qui a trait à la représentation du milieu coopératif, le comité se compose actuellement de présidents ou directeurs généraux issus des trois grands secteurs coopératifs et du directeur général du Conseil de la Coopération du Québec.

Participants du milieu coopératif:

— M. GAUDIOSE HAMELIN, président de l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins et président de la Société d'Investissement Desjardins.

— M. Georges-E. TURCOTTE, directeur général de la Coopérative Fédérée de Québec.

— M. JACQUES TOWNER, directeur général de la Fédération des Magasins Co-op.

— M. GILLES ARÈS, directeur général du Conseil de la Coopération du Québec.

La participation personnelle de ces dirigeants du milieu coopératif représente une importante contribution au développement de l'enseignement de la gestion des coopératives aux H.E.C. MM. Arès, Hamelin, Turcotte et Towner ont eu l'occasion de suivre l'évolution du projet Gestion des Coopératives et leur collaboration à cette démarche est acquise.

Participants de l'École des H.E.C.:

— M. ROGER CHARBONNEAU, directeur de l'École.

— M. RAYMOND CHAUSSE, directeur du Centre de Formation et de Perfectionnement en Administration.

et deux professeurs seniors:

— M. MARCEL CÔTÉ, professeur en administration et personnel.

— M. JEAN-GUY ROUSSEAU, professeur en sciences comptables.

L'appui de la direction de l'École a été acquis dès le début, notamment par la participation de M. Paul Dell'Aniello au Comité sur la gestion des coopératives. À son départ, M. Roger Charbonneau l'a remplacé et dès sa première réunion au Comité il a tenu à souligner son accord avec la démarche entreprise, assurant ainsi la continuité de l'appui de l'institution au projet Gestion des Coopératives.

M. Côté a été associé au projet Gestion des Coopératives dès ses débuts alors qu'il participait aux réunions du groupe d'étudiants et de

professeurs décidés à promouvoir l'enseignement de la gestion des coopératives aux H.E.C. À cause d'un séjour en Algérie, dans le cadre des activités internationales de l'École, il lui a été impossible de siéger au Comité sur la gestion des coopératives. M. Rousseau s'est familiarisé avec le mouvement coopératif par ses relations avec plusieurs de ses dirigeants et aussi comme administrateur de coopérative. Quant à M. Chaussé, il a manifesté une ouverture et une disponibilité remarquables à l'égard du projet, comme membre du Comité sur la gestion des coopératives. Il a participé au groupe de travail sur l'implantation du Centre aux côtés de MM. Leclerc, Pariseault et Towner, du milieu coopératif, ainsi que MM. Guertin et Choquette tous deux professeurs aux H.E.C.

La coordination du Centre est actuellement assumée par M. DELMAS LÉVESQUES qui a d'ailleurs joué le rôle de coordonnateur des activités en gestion des coopératives depuis le début du projet. Le financement du Centre provient de l'Union régionale de Montréal de la Coopérative Fédérée et de la Fédération des Magasins Co-op.

Un aperçu des activités

Bien que la pratique de la gestion des coopératives soit répandue à travers le monde, il n'existe dans ce domaine que très peu de corps de connaissances relativement organisées (analyses, concepts, principes, théories, etc....) Aussi s'avère-t-il essentiel de développer du contenu pédagogique sur le sujet pour alimenter l'enseignement de la gestion des coopératives.

C'est par un accès direct aux coopératives, à travers diverses activités permettant la réalisation de matériel pédagogique sur leur mode de gestion (réalisation effectuée ou dirigée par les professeurs eux-mêmes) que des connaissances pourront s'intégrer dans l'enseignement dispensé par l'École. Et ce, tant par l'insertion d'aspects propres à la gestion des coopératives à l'intérieur des cours déjà offerts, qu'au niveau de cours à mettre sur pied, portant spécifiquement sur ce sujet. On a souligné plus haut que bon nombre de professeurs ont déjà commencé à introduire dans leurs cours des aspects propres aux coopératives, notamment sous forme de cas, méthode pédagogique très répandue à l'École des H.E.C.

En termes de référence et de documentation, une aide précieuse est offerte par la bibliothèque des H.E.C., par ailleurs ouverte aux institutions coopératives elles-mêmes ainsi qu'aux autres universités et collèges. Grâce à la collaboration de M. PATRICK ALLEN, directeur de la bibliothèque, un membre de son personnel, Mme MICHÈLE RHÉAUME-CHAMPAGNE a entrepris un important travail bibliographique dans le domaine de la documentation sur les coopératives, la coopération et le coopératisme.

Sur un autre plan, l'actuelle publication de « codex » ou « cahiers imprimés » laisse entrevoir un aspect du rayonnement de l'École pouvant se révéler fort appréciable au chapitre de la diffusion des connaissances en gestion des coopératives.

En termes de services au milieu, l'acquisition et l'approfondissement de connaissances en ce domaine, par une équipe de professeurs comme celle des H.E.C., où se côtoient expérience pratique et formation académique axée sur la gestion, peut non seulement amener la formation de nouveaux gestionnaires aptes à relever les défis que pose le développement des coopératives, mais aussi permettre aux administrateurs et aux cadres de ces organisations, de bénéficier des ressources de l'École et de sa compétence ainsi acquise, notamment au chapitre du perfectionnement. À titre d'exemples, mentionnons le succès des projets Design Management et Hydro-Québec, organisés par le C.F.P.A. Ces activités de perfectionnement englobaient des aspects de recherche, consultation et réalisation de matériel pédagogique, et ont permis par cette dernière dimension, d'enrichir le contenu de plusieurs cours réguliers des programmes de formation, donnés par les professeurs ayant contribué aux projets.

Ces différentes activités présentent à l'heure actuelle divers degrés de développement, vu leurs interrelations et surtout compte tenu de la phase initiale où se situe le projet Gestion des Coopératives considéré globalement. C'est par étapes, dans une perspective dynamique, que leur réalisation est envisagée.

U. R. de Québec

Lizette Vachon: être à l'aise dans le monde du travail

Denise Boutin-Grégoire

Ayant travaillé dans des domaines traditionnellement réservés aux hommes, Mlle Lizette Vachon, agent de communications à l'Union régionale de Québec des Caisses populaires Desjardins, s'est toujours sentie à l'aise dans les tâches qu'elle a exécutées. Tout d'abord enseignante, puis responsable du syndicat, elle a par la suite occupé le poste de gérante à la Caisse populaire d'Inverness. Elle a relevé tout un défi puisqu'elle n'avait aucune formation dans le domaine, mais elle voulait tenter une expérience nouvelle.

Obligée d'apprendre tout elle-même, elle a dû en outre faire face à des membres qui se posaient bien des questions quant à savoir si une femme pouvait les conseiller et administrer convenablement une caisse populaire. Il y a eu à cette époque quelques fermetures de compte, de souligner Mlle Vachon, mais ils ont été réouverts par la suite.



Lizette Vachon est agent de communications à l'Union régionale de Québec des Caisses populaires Desjardins.

Denise Routhier-Boisjoly

La nouveauté

Mlle Vachon mentionne qu'elle a été bien acceptée par l'ensemble des membres. Ces derniers ont participé en grand nombre à l'assemblée générale un peu par curiosité et aussi par intérêt, afin de savoir si leur argent avait bien été géré. Après quatre ans et demi comme gérante, Mlle Vachon estime que tout a marché fort bien. Elle recevait un fort appui des trois conseils, l'équipe a été rajeunie et, à son départ, elle estime avoir fait le maximum pour la caisse populaire.

À un moment donné, le travail est devenu trop routinier. C'est alors qu'elle est partie à la recherche de d'autres défis. Cela l'a conduite à l'Union régionale de Québec à titre d'agent de communications. Elle vit actuellement une expérience nouvelle et fort intéressante. Tout en quittant la caisse populaire, Mlle Vachon voulait demeurer près des caisses populaires. Le travail qu'elle accomplit à l'Union régionale lui en donne l'occasion puisqu'elle a, en neuf mois, préparé et assisté aux assemblées générales de 120 caisses populaires.

Quelques surprises

Les premières fois qu'elle visitait les caisses populaires, quelques gérants ont été bien surpris de voir arriver une femme pour les aider, mais elle a été fort bien acceptée puisqu'elle connaissait leurs problèmes pour les avoir vécus lorsqu'elle détenait ce poste. « Mon expérience dans une caisse populaire a été précieuse dans l'exercice de mes nouvelles fonctions, car, lorsque je rencontre un gérant, je parle le même langage que lui et peux répondre davantage à ses attentes. »

Un caractère « fonceur »

Mlle Vachon pense que c'est dû à son caractère « fonceur » qu'elle n'a pas eu de difficulté à se faire accepter dans les postes qu'elle a occupés. « De plus, précise-t-elle, après huit ans de leadership au niveau syndical, on n'a plus peur de faire connaître ses idées. »

Quant à la tenue d'une année consacrée à la femme, elle n'est pas tout à fait d'accord. « Les femmes qui ont voulu vraiment faire leurs preuves ont été capables de le faire sans une année de la

femme, et les femmes qui ont attendu cette année pour s'émanciper vont se replier sur elles-mêmes l'année prochaine. « Car, ajoute-t-elle, si la femme possède les connaissances et la compétence, elle peut accéder à des postes qui lui conviennent. »

Quant à la présence des femmes dans le Mouvement des Caisses populaires Desjardins, Mlle Vachon estime qu'il faut faire place à la femme. « Une femme compétente a très bien sa place à titre de dirigeante et apportera une nouvelle dimension à la gestion d'une caisse populaire. » « Toutefois, poursuit-elle, il ne faudrait pas élire des femmes parce que c'est l'année de la femme, mais bien à cause de leur compétence. »

« En outre, conclut-elle, il faut que la femme demeure féminine et puisse se faire entendre, tout en n'adoptant pas une attitude agressive. »

Consommateurisme: confrontation ou participation

Michelle Lejeune*

Le consommateur

Seul, l'individu cherche, et pour dire vrai, cherche à l'aveuglette, à optimiser son temps, et son argent. Il fonctionne à très court terme, d'une paye à l'autre et ne voit généralement pas plus loin que l'unité familiale quant aux conséquences de ses décisions. Il ne sait pas la différence entre besoins et désirs et voulut-il le savoir aucun enseignement systématique ne lui est présentement offert.

Regroupé, il apprend à élargir ses horizons de consommateur et à soupeser les conséquences de ses décisions à moyen et même à long terme. Il apprend à définir ce que doit être le mode de vie d'un consommateur et à rechercher des solutions aux problèmes qui lui sont propres.



La place du marché

Autrefois, dans une société à économie traditionnelle, l'acheteur traitait directement avec le producteur ou l'artisan. Il pouvait obtenir directement son information, la discuter et faire valoir immédiatement son opinion sur le produit acheté. En ce qui concerne le climat socio-économique, cet échange continu gardait la place du marché de l'époque vigoureuse et saine.

Dans notre société de production de masse, urbanisée à plus de 80%, cette forme de transaction est devenue physiquement impossible. Comment alors garder la place du marché vivante et saine? Pour conserver les éléments de la forme primitive de l'échange dans une société qui respecte la liberté de ses membres, il faut redonner à chacun des agents en cause i.e. le vendeur et l'acheteur, une égale opportunité de se faire valoir.

Le « consommateurisme »

Greyser et Diamond, dans la revue *Harvard Business Review* de septembre 1974, définissent le consommateurisme comme « un mouvement cherchant à augmenter les droits et pouvoirs des acheteurs par rapport à ceux des vendeurs. »

Le consommateurisme a déplacé l'approche classique du phénomène de la consommation sous la forme de courbes économiques d'un univers statique vers la dynamique des systèmes et la psycho-économie. Samuelson et Keynes sont des exemples fort bien connus pour ce qui est du premier cas, alors que George Katona illustre bien dans *The Mass Consumption Society*, une ouverture vers la seconde notion.

Les théoriciens

Autrefois abordé à travers une courbe d'offre et de demande, d'utilité marginale ou une courbe d'indifférence, grâce au travail de pionniers comme Katona, le consommateur en viendra à être étudié à travers l'échelle des besoins de Maslow, la théorie de dissonance de Festinger, la théorie d'équilibre de Heider. Le consommateur abandonne le tableau économique à deux dimensions pour devenir un élément multi-dimensionnel de la place du marché.

Car celle-ci est une force dynamique en devenir constant et la contribution intelligente du *consommateur* est un pré-requis essentiel à son développement ordonné. C'est en introduisant ce dernier sous forme de module organisé dans le système commercial que nous éviterons des situations de crises internes aiguës. Des auteurs

* Michelle Lejeune a milité au sein de différents organismes favorisant les intérêts des consommateurs. Elle est vice-présidente de l'Association des consommateurs du Canada et membre du Conseil canadien de la consommation. Elle a obtenu une maîtrise en sciences commerciales (option Marketing).



comme Sidney Levy, Theodore Levitt et surtout Philip Kotler ont contribué énormément à cette école de pensée. Ceci est d'autant plus vrai dans le cas d'une société post-industrielle et démocratique comme la nôtre.

Le consommateurisme ne peut en effet se développer que dans une société ayant atteint le stade de production de masse et respectueuse de la liberté de ses constituants.

L'environnement post-industriel

Rostow, par exemple, argumente d'une façon convaincante qu'une économie ayant à son actif toutes les ressources techniques et ayant sauvegardé la liberté de produire ce qu'elle décide de produire, aura tendance plus ou moins à se concentrer vers la production de biens durables et de services qui deviendront les principaux secteurs d'activités économiques.

Ceci entraîne, entre autres, pour le monde des affaires, le développement d'une technologie et d'une habileté administrative; pour le consommateur, une aliénation du fournisseur de ses besoins; et, pour les deux, une situation innovatrice et sans précédent pour les guider.

Nous retrouvons dans cet historique de la production un autre argument pour justifier le regroupement de la clientèle. Le consommateurisme, perçu sous cet angle, devient un effort systématique d'identification des besoins du consommateur mais, cette fois-ci, par lui-même.

Confrontation ou participation

Une fois ses besoins identifiés, celui-ci cherchera à les faire valoir. C'est à ce point stratégique qu'il a le choix d'utiliser la confrontation s'il se sent profondément aliéné des opérations de la place du marché ou d'opter pour la négociation s'il se définit comme participant ayant autant

d'intérêts et de droits que les autres agents du réseau commercial.

Faute d'éléments qui lui permettent une intervention à l'intérieur de ce réseau exception faite du système coopératif, le consommateur se retrouve dans une position de faiblesse et d'aliénation. Le monde des affaires, malgré les adjurations de ses chefs de file dès les années '60, commence à peine à mettre en place des structures de consultation au stade pré-décisionnel de ses activités. Les efforts et les résultats qui se manifestent présentement s'effectuent à un rythme beaucoup trop lent.

Entre temps, le scepticisme et l'insatisfaction du consommateur se développent à mesure qu'il devient plus informé. Son expérience et ses exigences sont immédiates, alors que les solutions escomptées mettent un temps indéterminé à s'implanter.

Autant d'éléments qui l'incitent à recourir à la confrontation pour la défense des besoins qui lui sont particuliers. Si cette stratégie demeure la seule avenue valable pour acheminer les intérêts du consommateur, le climat socio-économique ne peut que dégénérer.

Une meilleure perception des opérations de la place du marché, autant par le consommateur que par l'homme d'affaires, amènerait la mise en place de modules représentant d'une façon légitime les intérêts des acheteurs en opposition aux vendeurs, mais à titre de négociant et jouissant de la même crédibilité que les producteurs peuvent détenir par rapport aux transformateurs, et ceux-ci, par rapport aux distributeurs.

Des modules de consommateurs

La place du marché se renouvelle continuellement et demande une présence immédiate et efficace des agents qui l'animent. On peut la comparer aux organismes vivants et s'inspirer

des propos du biologiste Von Bertalanffy dans la recherche de solutions. En 1933, celui-ci introduisit le concept de système ouvert, « un système qui semble rechercher des objectifs sans donner à croire qu'il soit possiblement rationnel. La raison pour laquelle le système ouvert semble rechercher des objectifs, sans support rationnel, provient du fait qu'il est constitué d'une manière telle qu'il y a un équilibre entre ses parties. Le système recherchera un retour vers l'équilibre chaque fois que cet équilibre sera dérangé. »

Rôle du gouvernement

Le gouvernement peut-il intervenir à l'intérieur de la place du marché? En tant que responsable de la communauté, tant et aussi longtemps que les modules d'intérêt du consommateur ne pourront pleinement assumer un rôle aussi sophistiqué et énergique que celui des autres agents, le gouvernement ne peut ignorer ses responsabilités. Il peut encourager la confrontation, il peut chercher à se substituer comme interlocuteur des intérêts des consommateurs ou il peut encore alimenter toute forme de modules qui pourraient faire valoir d'une façon valable et représentative les intérêts des consommateurs.

Étant donné la multiplicité des biens et services qui se transigent quotidiennement dans une société post-industrielle hautement urbanisée, étant donné l'existence d'une société fondée sur le respect de l'individu, l'approche de système ouvert semble offrir le plus grand nombre d'éléments pour un développement sain et vigoureux de la place du marché.

Le consommateurisme de participation y trouve sa place, les consommateurs apprennent à regarder au-delà de leurs besoins immédiats, à



soupeser les conséquences de leurs appétits à moyen et long terme et les hommes d'affaires, à éviter des décisions parfois fort coûteuses.

Phénomène de l'échange

Cette approche a été longuement exposée par les théoriciens du marketing. Philip Kotler, par exemple, dans *Journal of Marketing* (avril 1972) sous le titre de « Concept générique de marketing » argumente que de la transaction du marché, à la transaction institution-client, à la simple transaction, les notions de marketing peuvent s'appliquer à toute unité sociale recherchant un échange de valeurs avec d'autres unités sociales.

C'est un concept intéressant, où l'individu regroupé en module, à partir de la recherche de ses intérêts propres, développe un comportement de négociant ce qui implique la reconnaissance d'un éventuel équilibre avec les besoins des autres agents concernés.

C'est le développement d'un comportement qui fait appel à la maturité, au respect d'autrui sans pour autant nier la tendance bien naturelle des individus de rechercher la satisfaction de leurs besoins. Dans une civilisation sans précédent, cette formule a le bénéfice d'offrir à une société dite démocratique, l'opportunité de cheminer vers un mode, une qualité de vie qui répond à ses aspirations profondes, qui encourage chaque groupe à assumer ses responsabilités et à définir ses besoins aux autres groupes, fonctionnant « d'équilibre » en « équilibre », i.e. dans l'intérêt de toute la communauté.



Inter-Caisses a été inauguré officiellement le 2 juin 1975, à la Caisse populaire Sault-au-Récollet, à Montréal.⁽¹⁾ Les ministres des Communications du Canada et du Québec, messieurs Gérard Pelletier et Jean-Paul L'Allier étaient présents. Ils ont été à même de constater l'avance réelle des caisses populaires Desjardins dans le secteur de la télé-informatique, appliquée aux institutions financières. Il en a été ainsi des autres invités d'honneur et de plusieurs représentants du Mouvement des Caisses populaires Desjardins qui ont assisté à la cérémonie de lancement.

Pour le président de La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, cette première nord-américaine « est une étape préliminaire importante à la société sans chèque ».

Considérations qui ont amené le lancement d'Inter-Caisses

L'observation d'une longue évolution qui a marqué, particulièrement au cours des dernières années, le monde des caisses populaires est à l'origine du système Inter-Caisses. Cette observation que l'on doit d'abord à l'Union régionale de Québec des Caisses populaires Desjardins a porté sur les quatre principaux aspects suivants :
— le changement dans les habitudes bancaires
— la notion des services de convenance
— la notion de territoire de service
— le sentiment d'appartenance.

I — Le changement dans les habitudes bancaires

Point n'est besoin d'être un grand observateur pour réaliser combien les habitudes bancaires des gens ont changé depuis quelques décennies et ce, pour plusieurs raisons. Loin d'être stationnaires, les besoins financiers de la population se sont manifestés au gré des transformations sociales et économiques dont les traits dominants peuvent s'exprimer comme suit :

(1) On peut se procurer pour fins de visionnement, la bande magnétoscopique réalisée lors de cette cérémonie de lancement en s'adressant à Mlle Ginette Bruneau (835-2345).



■ Autrefois, les habitudes bancaires étaient confinées à l'arrondissement de la paroisse. D'une société en grande partie rurale avec des moyens de communication quasi inexistant, les habitudes bancaires étaient condamnées à demeurer immuables et cloisonnées.

■ Graduellement, les gens sont sortis de ce cadre de vie restreint qu'est la paroisse pour adopter des habitudes différentes. Nous avons alors assisté au phénomène d'urbanisation et à l'avènement de nouveaux pôles d'attraction (ex. : centres commerciaux) qui ont entraîné la transformation progressive des habitudes de vie traditionnelles sur le plan paroissial et même, sur le plan municipal. Cette métamorphose a nécessairement exercé un impact sur les habitudes bancaires des gens, habitudes qui ont provoqué un certain déblocage de la législation et entraîné un plus large éventail de services financiers.⁽²⁾

■ Par la suite est arrivé l'avènement de l'informatique, avènement qui est en voie de transformer radicalement le commerce traditionnel de l'argent. En effet l'expérience vécue jusqu'à maintenant est en train de prouver que l'application de l'ordinateur aux services bancaires conjuguée à la mobilité accrue de la population ont contribué

(2) Voir, par exemple : *Rapport du Comité d'étude sur les institutions financières*, Gouvernement du Québec, juin 1969 et H. B. Crosse et G.H. Hempel, *Management Policies for Commercial Banks* (2e édition), Prentice Hall (Englewood Cliff) New Jersey 1973.

à décloisonner les marchés traditionnels et à favoriser la rapidité et la disponibilité de certains services financiers à l'intérieur d'un vaste rayon géographique.⁽³⁾ L'expérience vécue jusqu'à maintenant révèle déjà que plusieurs membres des caisses populaires ont changé leurs habitudes bancaires en utilisant de façon régulière et permanente le service Inter-Caisses. Ceci veut dire que de façon systématique et pour différentes raisons, les membres font actuellement le choix d'un point de services qui n'est pas leur caisse pour effectuer des transactions courantes. Cette dernière constatation nous amène à préciser deux autres observations nécessaires à la compréhension d'Inter-Caisses, soit le service de convenance et le territoire de services.

II — La notion de service de convenance

Étant donné que la grande majorité des opérations bancaires de l'individu représentent des transactions de dépôts et de retraits, il a été révélé à la lumière de sondages et d'études de marché que le choix de l'institution financière par l'individu était conditionné en premier lieu par le critère de la proximité, soit son lieu de résidence, soit son lieu de travail.⁽⁴⁾ En conséquence, *l'individu finit par identifier le service qu'il utilise à proximité de l'endroit qui lui convient comme un produit de convenance*,⁽⁵⁾ c'est-à-dire qu'il importe de moins en moins à l'individu de satisfaire ses besoins de dépôts ou retraits aux heures et à l'endroit précis de sa propre succursale de banque ou de sa propre caisse. Une opération de dépôt ou de retrait représente alors un service qu'il importe de combler rapidement et à proximité de l'endroit où l'on se trouve, soit la maison, le bureau, l'usine, le centre d'achats, etc. . . .

(3) Extrait d'un rapport sur le territoire juridique des Caisses populaires de l'Union régionale de Québec, mars 1974. Division Recherche et Développement.

(4) Consulter à ce sujet: *Étude du marché des services bancaires*, 1969, M. N. Khoury; et J. M. Gagnon *Étude Socio-Économique de la C.P. Ancienne-Lorette*, novembre 1972, Union régionale de Québec.

(5) Un produit de convenance est un produit pour l'achat duquel le client ne désire pas dépenser du temps ou des efforts de magasinage (ex.: cigarettes, journaux).

III — La notion de territoire de services

■ Face à l'évolution rapide des habitudes bancaires de nos membres et à cause de la nature des services offerts (services de convenance), il n'est pas interdit de croire qu'un nombre croissant de membres, particulièrement en milieu urbain, ont ouvert et continuent d'ouvrir des comptes dans différentes caisses populaires pour satisfaire en particulier leurs besoins de dépôts ou retraits.⁽⁶⁾

■ Si le membre cherche de plus en plus les endroits qui lui conviennent le mieux pour combler ses besoins de dépôts ou de retraits, il est appelé par le fait même à définir lui-même, selon ses habitudes bancaires, la zone à l'intérieur de laquelle il se procure régulièrement les services bancaires de convenance. Cette zone permet au membre qui évolue dans l'univers des caisses populaires de concevoir ou de définir son propre territoire de services pour le satisfaction de ses besoins de dépôts ou de retraits. Ainsi, dans le cadre d'Inter-Caisses, rien n'empêchera un membre de concevoir un territoire à la dimension de ses besoins pour effectuer des transactions de dépôts ou de retraits. Certains services financiers d'un grand nombre de caisses seront alors accessibles aux membres qui les demanderont à l'intérieur d'un vaste rayon géographique (territoire de services).

IV — Le sentiment d'appartenance

Une quatrième observation qui est le sentiment d'appartenance découle nécessairement des trois observations antérieures.

À partir du moment où les habitudes bancaires de nos membres évoluent dans le sens d'une plus grande mobilité, il est alors facile de constater chez ces derniers une propension à agrandir davantage leur propre territoire de services afin de faire correspondre celui-ci avec leurs habitudes ou leurs besoins. A ce stade, il est tout à fait légitime que le membre s'identifie à un ensemble de caisses qui lui procurent des services de convenance et qu'il ressente un sentiment d'ap-

(6) On ne dispose pas actuellement de statistiques permettant de vérifier le nombre de membres qui font partie de cette catégorie.

partenance à ces mêmes caisses. Faut-il ajouter qu'en plus de cette réalité, il n'est pas exagéré de prétendre que le prestige toujours grandissant des caisses populaires Desjardins fait que le membre d'une caisse populaire ne s'identifie plus seulement à sa caisse, mais à l'ensemble des caisses populaires Desjardins.

La vraie dimension d'Inter-Caisses

À la lumière des observations qui précèdent, la mise en opération d'Inter-Caisses a été réalisée comme une étape normale que devaient franchir les caisses populaires Desjardins dans la distribution de certains services financiers auprès de leurs membres. Inter-Caisses est avant tout une nouvelle approche en ce qui a trait à la distribution de services financiers qui existent déjà dans les caisses populaires. On pourrait en donner la définition suivante :

« **Inter-Caisses**, c'est l'organisation des caisses populaires d'un territoire donné⁽⁷⁾ en un vaste réseau de points de services financiers qui permet à un membre de s'assurer en tout temps,⁽⁸⁾ et de façon instantanée, les services de convenance⁽⁹⁾ de sa caisse populaire par l'intermédiaire de tout autre caisse populaire du réseau ».

Quelques chiffres

À l'occasion du lancement officiel d'Inter-Caisses, le président de La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, M. Alfred Rouleau, a mis en valeur certains aspects de la caisse populaire, comme institution financière, tant au Québec qu'au Canada.

On l'a déjà souligné, INTER-CAISSES est une grande première. Nous sommes particulièrement fiers de cette réussite et satisfaits de constater que les membres des caisses populaires et, par le fait même, une partie importante des citoyens du Québec, en sont les premiers bénéficiaires.

(7) Le territoire est appelé à être modifié avec le temps.

(8) *En tout temps*: 24 heures par jour éventuellement avec l'avènement des distributrices automatiques d'argent, des caissiers mécaniques, etc. . . .

(9) *Services de convenance*: ce sont des services financiers utilisés fréquemment et pour lesquels les gens cherchent à minimiser le temps et les efforts. Ex.: dépôt, retrait, échange de chèques.

Plus de deux millions de personnes peuvent ainsi compter sur plus de 400 points de service offerts par des caisses populaires réparties dans toutes les régions du Québec.

INTER-CAISSES introduit aussi une dimension de souplesse et de mobilité dans les opérations des caisses qu'on ne peut retrouver dans aucune autre institution financière canadienne et américaine. De plus, la caisse offrant ce service, peut se rapprocher des différents milieux de vie et s'intégrer davantage, de cette façon, à la vie quotidienne de ses membres.

Ce service est l'aboutissement de recherches intenses et d'expériences localisées qui se sont poursuivies pendant 10 ans. C'est en 1965 que le Comité provincial d'études sur les besoins de mécanisation a été mis sur pied. La Caisse populaire d'Expo 67 a été une première expérience d'introduction de l'informatique dans les opérations d'une caisse.



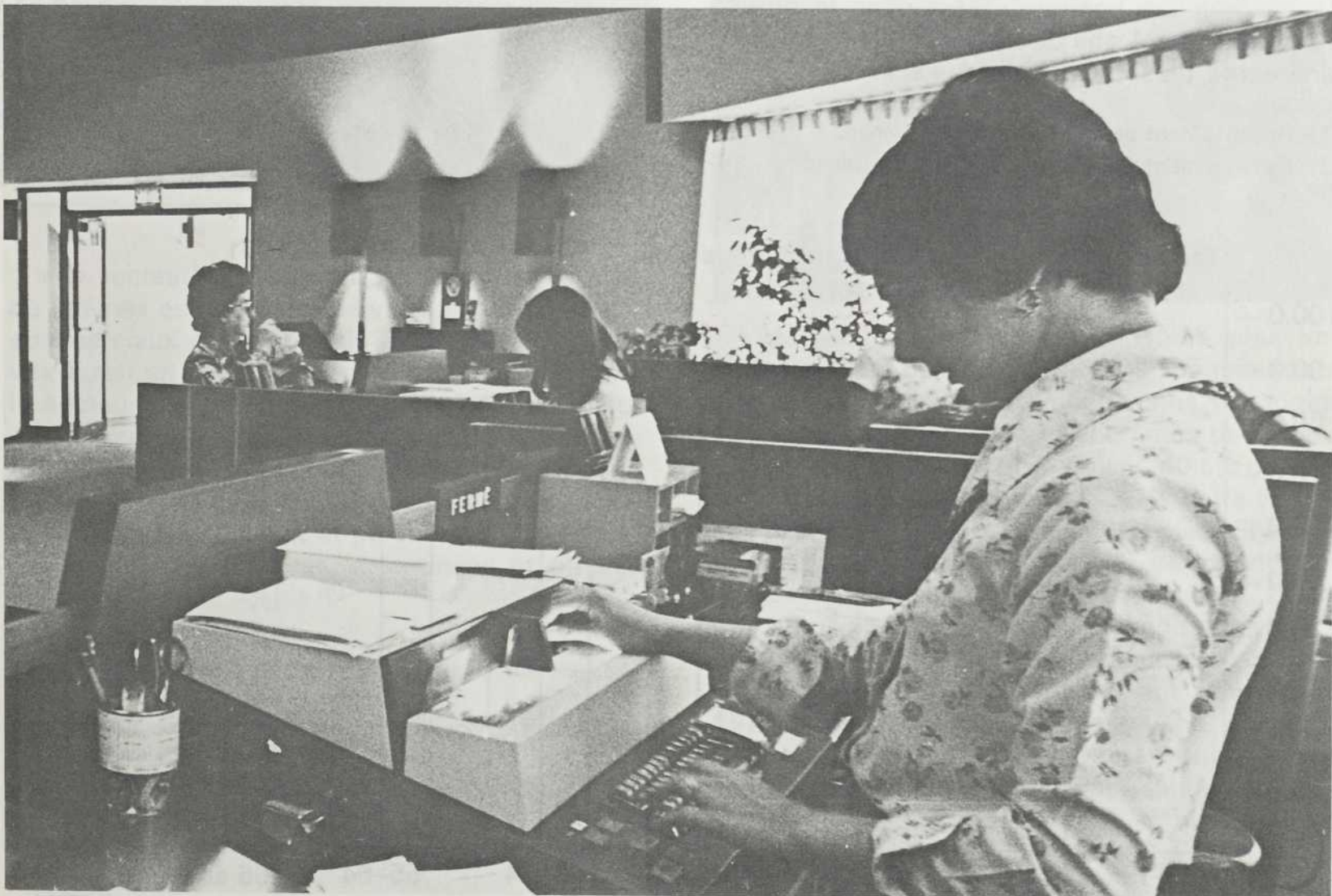
En 1970, le système intégré des Caisses (S.I.C.) par lequel leurs opérations peuvent être télé-traitées, est introduit. En 1972, au moment de la fondation de Caisse Laurier, les Caisses populaires de Ste-Foy acceptent, avec cette dernière, de faire l'expérience du service INTER-CAISSES. Les résultats ayant été concluants, il est maintenant possible, en 1975, d'étendre ce service aux 400 caisses qui font déjà partie du réseau S.I.C. Voilà 10 années d'efforts qui débouchent sur la réalisation d'aujourd'hui.

Les spécialistes de la question prévoient que le système des paiements de l'avenir sera marqué par deux transformations majeures — la chambre de compensation électronique et l'installation de terminaux aux points de vente. En raison du volume des opérations effectuées par les membres, nous sommes profondément intéressés aux développements qui ne manqueront pas de survenir en ces domaines, toujours dans la perspective de leur offrir un service plus efficace et à meilleur coût.

Les caisses populaires participent très activement au système des paiements actuels. Environ 12% de tous les chèques émis par le gouvernement fédéral sont transigés par l'entremise des caisses. Ce pourcentage atteint près de 50% pour les chèques émis par le gouvernement provincial.

Le total des effets de compensation des caisses populaires sont de l'ordre de 100 millions de pièces par année. Si l'on ajoute que chaque pièce est manipulée en moyenne 14 fois, cela suppose un investissement considérable en temps et en argent.

Dans cette perspective, nous possédons les ressources humaines et technologiques nécessaires pour apporter une contribution valable à l'élaboration et à la mise en place du système de paiement de l'avenir. Les caisses populaires opèrent déjà leur propre système de transfert de fonds électroniques (L'E.F.T.S. des spécialistes).



Quelques statistiques...

(EXTRAITS / RAPPORT ANNUEL 1973/74 DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME P. 15 À 22)

Démographie

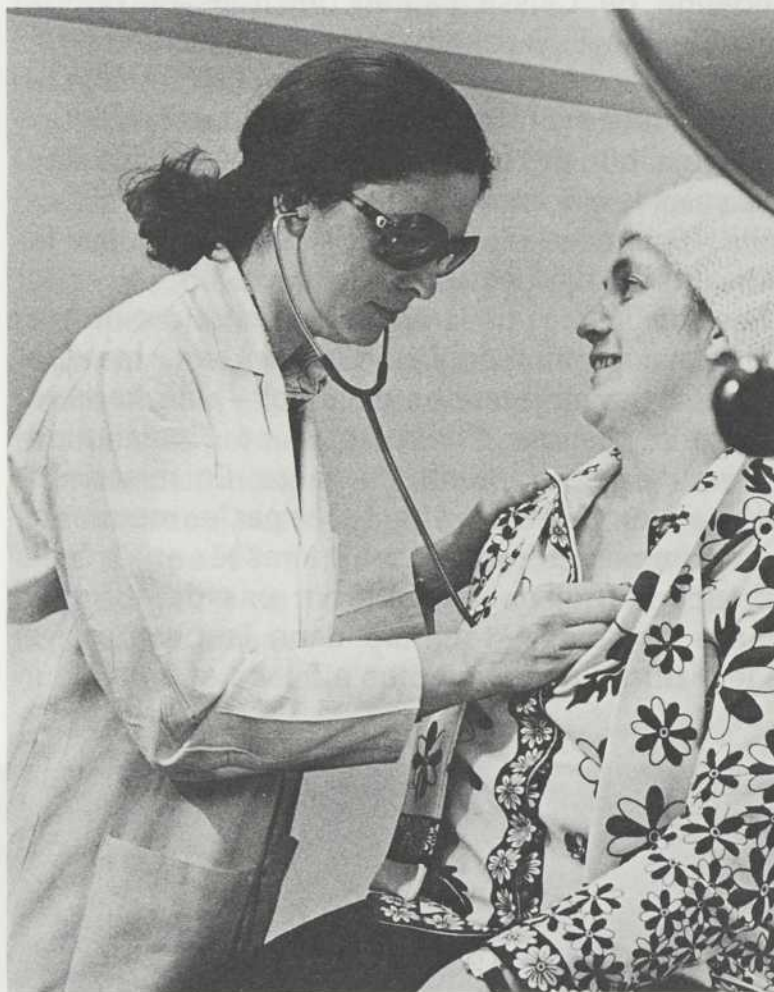
« Les statistiques du recensement nous apprennent que la population du Québec est composée de 2,995,000 hommes et 3,033,000 femmes.⁽¹⁾ Les chiffres par groupes d'âge nous indiquent que les hommes sont plus nombreux que les femmes dans les groupes d'âge 0-14 ans, 15-19 ans, 25-29 ans et 30-34 ans. Pour les autres groupes d'âge, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, en particulier dans le groupe des 65 ans et plus, où il y a 78 hommes pour 100 femmes. »

Travail

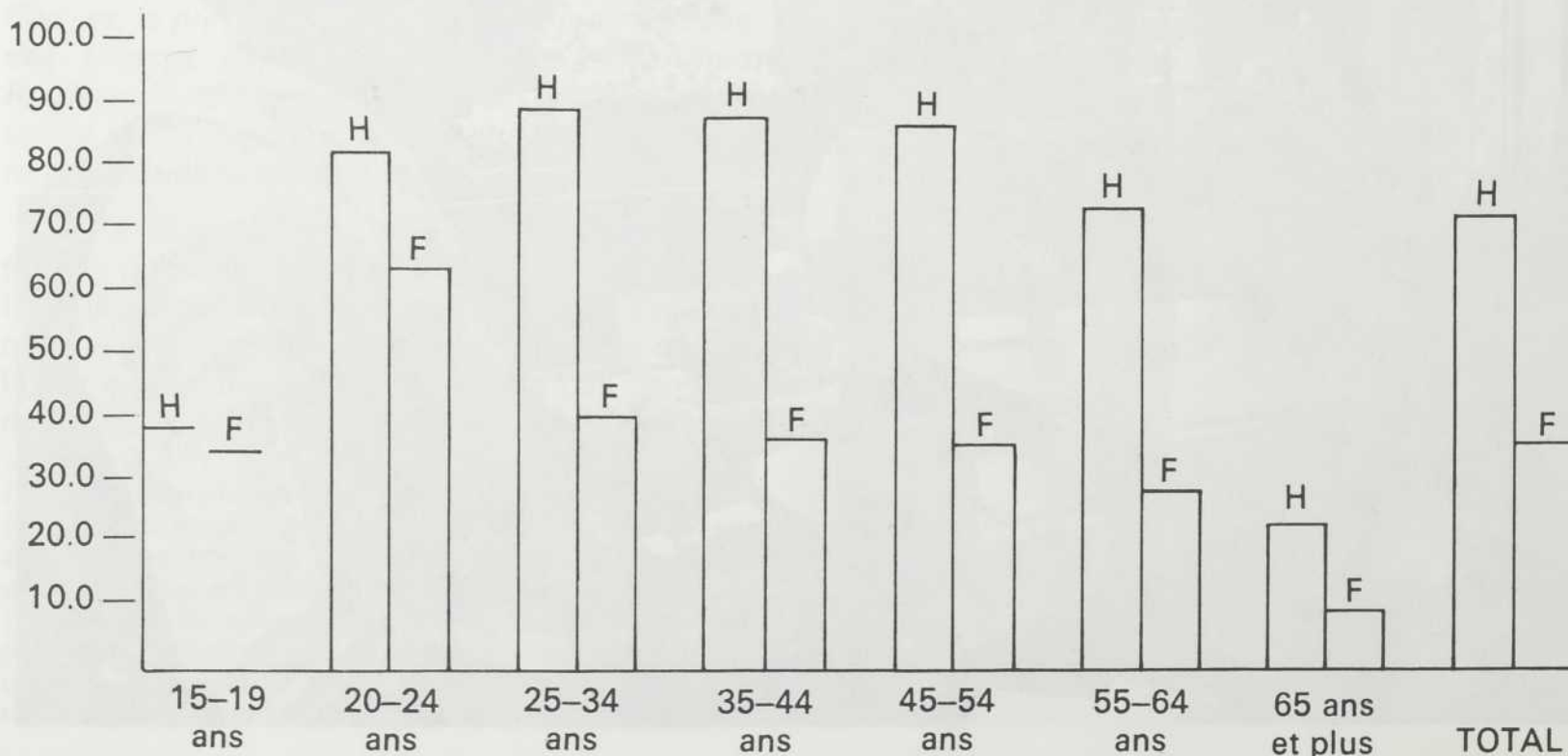
« Les femmes sont de plus en plus nombreuses sur le marché du travail. En 1971, le taux d'activité des femmes était de 35.0% comparativement à 71.4% pour les hommes. C'est dans le groupe d'âge des 20-24 ans que le taux d'activité féminine est le plus élevé, soit 61.4%. »⁽²⁾

(1) Recensement de 1971, Statistique Canada n° 92-715.

(2) Recensement du Canada, Statistique Canada n° 94-785.



Taux d'activité par groupe d'âge selon le sexe — Province de Québec — 1971



Le rôle des femmes au sein du Mouvement des Caisses populaires Desjardins *

Denise Bourde-Gonnery

« 28.4% des femmes mariées sont sur le marché du travail comparativement à 80.2% pour les hommes mariés. Chez les personnes célibataires les taux d'activité sont respectivement de 52.2% pour les femmes et 58.3% pour les hommes. »⁽³⁾

« En 1960, les femmes au travail représentaient 25.0% de tous les travailleurs. Ce pourcentage augmente continuellement; en 1973, les travailleuses constituent 33.3% des personnes au travail dans la province. Le rapport de la main-d'œuvre féminine sur la main-d'œuvre totale est donc passé de $\frac{1}{4}$ en 1960 à $\frac{1}{3}$ en 1973. »⁽⁴⁾

Pourcentage des femmes faisant partie de la main-d'œuvre selon l'état matrimonial⁽⁵⁾

Femmes TOTAL :

33.3% de la main-d'œuvre totale

Femmes mariées :

26.2% de la main-d'œuvre mariée

Femmes célibataires :

44.9% de la main-d'œuvre célibataire

Femmes veuves et divorcées :

62.2% de la main-d'œuvre veuve et divorcée

« Le secteur de travail où l'on retrouve le plus de femmes est celui des services socio-culturels, commerciaux et personnels (285,430). On peut voir aussi un nombre important de femmes dans le secteur manufacturier (130,860) et dans celui du commerce (90,170). En proportion du nombre total d'employés dans chaque secteur, on retrouve plus de femmes dans le secteur des services socio-culturels, commerciaux et personnels (54.7%) et dans celui des finances, assurances et affaires immobilières (47.4%) »⁽⁶⁾

(3) Recensement du Canada, Statistique Canada n° 94-785.

(4) Bureau de la Statistique du Québec, Le marché du travail au Québec 1972.

(5) Recensement de 1971, Statistique Canada n° 94-785.

(6) Recensement de 1971, Statistique Canada n° 94-787.



Photo: Office national du film

« Malgré leur participation toujours plus importante sur le marché du travail, les femmes sont encore dans les classes de revenus les moins élevés.⁽⁷⁾ En 1970, chez les hommes de 15 ans et plus ayant un revenu de travail, 40.6% ont des revenus de \$5,000 et moins, 43.7% entre \$5,000 et \$10,000 et 14.5% de \$10,000 et plus. Chez les femmes au travail en 1970, 70.2% se situent dans la classe de revenus de \$5,000 et moins, 21.2% ont entre \$5,000 et \$10,000, tandis que 1.9% ont plus de \$10,000. Respectivement 1.2% des hommes et 6.6% des femmes ont travaillé en 1970, mais n'ont pas eu de revenu d'emploi. On peut constater que l'égalité au point de vue économique est loin d'être une réalité. »

(7) Recensement de 1971, Statistique Canada n° 94-789.

Syndicalisation

« Au Québec, 39% des travailleurs salariés sont syndiqués. Cependant le taux de syndicalisation des femmes salariées n'est que de 30%, alors qu'il est de 45% pour les hommes. »

Fonction publique

« La situation dans la fonction publique du Québec est à peu près la même que dans l'ensemble du marché du travail de la province. Les femmes représentent 30.6% des fonctionnaires publics et 33.3% de l'ensemble de tous les travailleurs. »

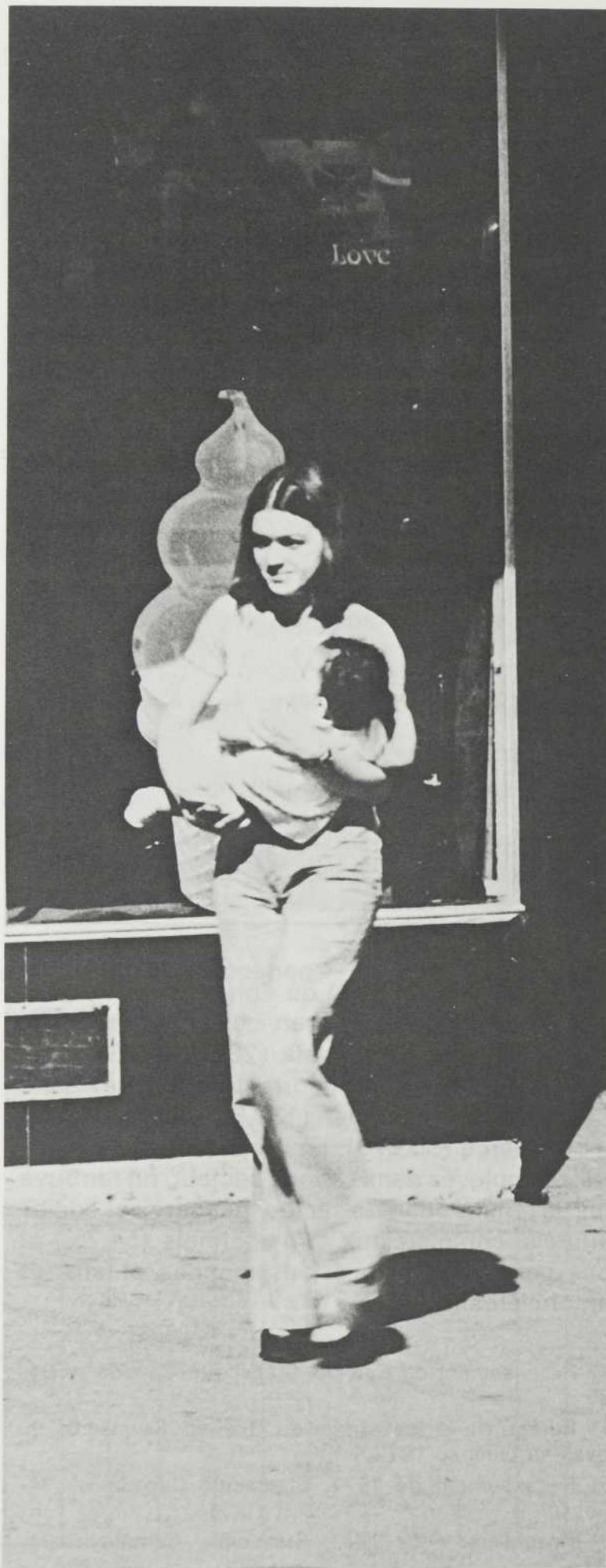
« Les femmes se retrouvent à 90% dans la catégorie « fonctionnaires », c'est-à-dire techniciens et employés de bureau. Elles ne représentent que 8% du groupe des professionnels et 2% des cadres et adjoints »

« En conséquence, plus de 75% des femmes employées à la fonction publique gagnent moins de \$7,000, alors qu'on ne retrouve que 27% des hommes à ce niveau de salaire. Par contre, 5% seulement des femmes gagnent plus de \$10,000 tandis que 42% des hommes se classent dans cette catégorie de revenus. »

Aide sociale

« Les chiffres du ministère des Affaires sociales du Québec nous indiquent qu'en décembre 1973,⁽⁸⁾ il y avait 82,977 chefs de famille qui recevaient l'aide sociale, soit 42,782 chefs masculins et 40,195 chefs féminins. »

« Sur ces 42,782 chefs masculins, 39,115 étaient mariés, tandis que seulement 3,667 étaient chefs de famille monoparentale. Chez les chefs féminins, la situation est l'inverse, c'est-à-dire que sur 40,195, 409 étaient mariées et 39,786 étaient célibataires, séparées, divorcées ou veuves. On peut donc constater que les femmes chefs de famille monoparentale doivent recourir à l'aide sociale dans une très forte proportion. »



(8) Statistiques des Affaires sociales, Sécurité du Revenu.

Le rôle des femmes au sein du Mouvement des Caisses populaires Desjardins *

Denise Boutin-Grégoire

Introduction

« Depuis 75 ans, la femme exerce au sein du Mouvement des Caisses populaires Desjardins un rôle important et trop souvent méconnu. À l'occasion de l'année internationale de la femme, qui coïncide d'ailleurs avec le 75^e anniversaire de fondation de la première caisse populaire, à Lévis, il convient de rendre hommage aux nombreuses femmes qui ont consacré une grande partie de leur vie à l'édification de ce qu'est aujourd'hui le Mouvement des Caisses populaires Desjardins. »

« L'apport des femmes, qui commence par le dévouement inlassable de l'épouse du Commandeur Alphonse Desjardins, Dorimène, s'intensifie à l'apparition de nouvelles caisses populaires, et se poursuit encore de nos jours de façons différentes. Il y a quelques années, avant la création de la loi des caisses d'épargne et de crédit en 1963, on est surpris de constater que la femme mariée, qui se consacre pourtant entièrement à un travail de première importance, n'a pas juridiquement le droit de voter pour le choix des dirigeants et se voit par le fait même écartée de ces postes-clé. »

« Les différentes politiques appliquées au cours des années dans les caisses populaires s'accordent avec la pensée du milieu. Les femmes ont accepté de travailler durement tout en ne recevant qu'une faible rémunération. Étudions ce phénomène et les raisons qui ont poussé ces dernières à participer activement à l'œuvre d'Alphonse Desjardins. »

Dorimène Desjardins, « co-fondateur » des caisses populaires

« Parmi les collaborateurs les plus dévoués du fondateur des caisses populaires, il en est un qui détient une place prédominante. Il s'agit de l'épouse du Commandeur Desjardins, Dorimène qui, tout au long de sa vie, a lutté avec acharnement pour la réalisation de l'œuvre humanitaire de son mari, dont le but est de permettre aux

Canadiens français d'améliorer leurs conditions de vie économique. Le Mouvement des Caisses populaires Desjardins n'existerait pas ou, du moins, ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui si une femme, l'épouse d'Alphonse Desjardins, n'avait pas pour ainsi dire pris en main, à un moment donné, la destinée de la première caisse populaire. »

« Alors qu'Alphonse Desjardins doit passer des semaines et des mois au Parlement d'Ottawa pour vaquer à ses occupations professionnelles ou lors de ses fréquents déplacements pour rencontrer des personnes susceptibles d'être intéressées à son œuvre, Dorimène Desjardins assume seule toute la responsabilité des opérations financières de la première caisse populaire en terre d'Amérique. Tout en élevant sa famille, composée de deux garçons et quatre filles, elle réussit à inculquer à ses concitoyens des notions d'épargne et à les encourager lorsqu'ils traversent des périodes difficiles. »



Mme Dorimène Desjardins.

* N.D.L.R. — Nous vous présentons certains extraits d'une brochure rédigée par Denise Boutin-Grégoire, de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins. L'auteur traite du rôle de la femme au sein du Mouvement des Caisses populaires Desjardins. Cette brochure sera bientôt publiée.

« Il semble que madame Desjardins était l'épouse tout préparée pour le rôle obscur, mais combien utile, qu'elle allait jouer. Douée d'une fermeté de caractère peu commune, elle joignait à cette qualité un jugement sûr et pondéré. »⁽¹⁾

« Si l'on remonte à la fondation même de la première caisse populaire, les objectifs que se fixe Alphonse Desjardins se situent à deux niveaux: sauver le peuple canadien-français des usuriers et lui fournir un instrument de libération économique. Le fondateur, en personne avertie, se rend vite compte qu'il ne peut assumer à lui seul la lourde tâche qui l'attend. Il doit pouvoir confier de nombreuses responsabilités à une personne fiable ayant son œuvre à cœur. Nulle autre que Dorimène Desjardins possède les qualités requises. Administrateur hors pair pour l'époque et personne consciencieuse, elle fait tout en son pouvoir pour promouvoir l'idée de son mari. »

« C'est dire que si nous avons aujourd'hui cet organisme économique, nous ne le devons pas seulement au fondateur, mais, pour une part très large, à son épouse qui fut son inspiratrice, son aide constante et souventes fois son soutien aux heures grises où son courage pourtant viril, menaçait de fléchir. »⁽²⁾

« Dès le début du mariage, c'est également Dorimène Desjardins qui est la « trésorière » attitrée. Souvent, Alphonse Desjardins répond à ceux qui lui demandent des dons de se référer à son « ministre des finances ». Outre le côté financier, Dorimène Desjardins s'intéresse aussi à la propagation de l'œuvre de son mari. Lorsqu'il a à préparer des articles pour les journaux ou les revues, Alphonse Desjardins soumet toujours l'ébauche à son épouse et, ensemble, ils la corrigent et recorrectent avant de la soumettre à l'impression. »

« Même lors de l'élaboration des statuts et des règlements devant régir les caisses populaires, Dorimène Desjardins collabore étroitement avec son mari. Enfin il est utile de mentionner qu'elle

(1) Extrait tiré de la *Revue Desjardins*, août-septembre 1950, « Madame Alphonse Desjardins », d'Albert Desjardins.

(2) *Idem*, août-septembre 1946, « La mission sociale de la femme dans les Caisses populaires », d'Albertine Desjardins.



peut discuter aisément avec lui des problèmes économiques de l'heure et ainsi le conseiller dans les différentes situations. »

Selon sa fille Adrienne :

« Si l'on peut dire que papa a été le père des Caisses, maman en a été, par son inlassable énergie et son dévouement à toute épreuve, la Dépositrice des espérances et des nobles ambitions de papa, elle est restée après lui pour faire partager à ceux qui marchent sur ses traces, l'esprit propre des Caisses, le véritable esprit de coopérateur qui animait le Fondateur et en garder le dépôt confié par papa lui-même à celle qui avait toujours soutenu son courage dans les heures d'épreuves et de luttes morales des premières années. »⁽³⁾

« L'épouse du fondateur des caisses populaires a certes mérité le titre de co-fondateur puisque son nom est intimement lié à celui de l'œuvre même. »

(3) Extrait tiré de la « Biographie de Dorimène Desjardins », écrite par Adrienne Desjardins. Document original conservé aux Archives de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins.

Deux filles dévouées

« Deux des filles de Dorimène Desjardins suivent aussi de très près l'évolution des caisses populaires. Apportant chacune un support différent, elles permettent à Alphonse Desjardins de mieux faire connaître son œuvre. »

« Adrienne, qui devient plus tard, Sœur Marie-du-Calvaire, est pendant près de neuf ans secrétaire de son père. Elle a hérité de ses parents d'un haut niveau d'intelligence. Elle élabore ses plans d'avenir durant cette période et emprunte aux sciences, à l'économie et à la sociologie des connaissances pratiques. Tout en aidant son père qui occupe le poste de sténographe officiel, elle détient les cordons de la « bourse ». »

« ... pendant les longs mois de la session, il me remettait les cordons de la bourse. Était-ce dans un but éducationnel ? Oui, je le crois, car il s'informait souvent si je tenais bien le livre de compte, et il me demandait une ou deux piastres. Ce geste répété de mon cher papa m'a toujours impressionné. Ainsi, je tenais à marcher sur les traces de ma chère maman. »⁽⁴⁾

« Pour sa part, Albertine Desjardins diffuse pendant de nombreuses années des messages enjoignant les coopérateurs à poursuivre l'œuvre de son père. Conférencière invitée lors de réceptions officielles, Adrienne stimule ceux qui suivent les traces de son père et encourage les femmes à participer à l'évolution du Mouvement des Caisses populaires Desjardins. À l'occasion du cinquantième anniversaire de fondation de la première caisse populaire, située à Lévis, elle mentionne le travail accompli par celles-ci. »

« Que de paroisses n'auraient peut-être pas leur Caisse populaire à l'heure actuelle si des femmes au cœur généreux n'avaient pas mis à leur service leur esprit d'initiative, leurs capacités techniques, leur temps déjà si absorbé par la tenue d'une maison et les soins d'une famille. Signalons en passant que la plupart d'entre elles ne reçurent aucune rémunération pécuniaire, durant les premières années au moins de leurs opérations. »⁽⁵⁾

(4) Extrait tiré de la *Revue Desjardins*, août-septembre 1957, « un peu d'histoire... », par Adrienne Desjardins.

(5) *Idem*, août-septembre 1950, « Honneur aux femmes de chez-nous » par Albertine Desjardins.



La première Caisse populaire Desjardins, à Lévis.

Rôle important de la femme

« Dans la majorité des caisses populaires, c'est la femme qui remplit le poste de gérant, quoique son titre officiel soit celui d'assistante-gérante. Cependant, dans certains cas, le poste est effectivement rempli par une femme, souvent célibataire et majeure. Lorsque celle-ci décide de se marier, elle doit obtenir l'autorisation de son mari pour continuer à être gérante. Car, elle est alors considérée aux yeux de la loi comme une personne mineure. Elle peut assister aux assemblées générales annuelles, émettre son opinion, mais ne peut voter pour le choix des dirigeants. »

« Souvent, la femme répond au désir de son curé qui lui demande d'accepter ce rôle très important. Fière de l'attention qu'on lui porte et des responsabilités qu'on lui confie, elle ne critique pas sa situation. La « gérante » s'occupe de toutes les tâches inhérentes à la profession. Elle voit à la comptabilité, à la rédaction du rapport mensuel des opérations et aux besoins des membres. »

« À leurs débuts, l'actif des caisses populaires est peu élevé. On est dans l'impossibilité, par le fait même, de payer des salaires intéressants à leurs employés. Ce travail apporte tout de même un léger revenu à la famille. La femme se donne entièrement à sa tâche et consacre de nombreuses heures à recevoir les membres, surtout dans le milieu rural, où le cultivateur ne peut laisser sa terre à n'importe quel moment de la journée. Elle doit souvent se lever tôt pour recevoir les membres et se coucher tard après avoir balancé sa caisse. Au cours de la journée, elle laisse souvent de côté pour quelques instants ses casseroles, pour répondre à un membre. »

Prendre les moyens pour communiquer. . .

Julie D. Beaupré*

■ Depuis deux ans des membres de la Caisse populaire Ste-Claire se sont groupés en comités pour travailler sur les thèmes suivants:

Comité n° 1 : Garage Coopératif

Comité n° 2 : Éducation et propagande

Comité n° 3 : Ateliers de travail, semaine de la Caisse Pop et assemblée générale annuelle.

■ Voici quelques réalisations de ces comités :

— Super-causerie traitant de l'inflation

— Programme d'activités pendant la semaine de la Caisse Pop: concours de dessin grâce à la participation de quatre écoles du quartier, spectacle de Renée Claude, clinique de sang au sous-sol de la caisse, musique d'orgue et café pendant toute la semaine

— Projet d'une polyvalente dans le milieu qui est devenu une réalité

— Ateliers de travail

■ Conscients par ailleurs, de l'importance du rôle social que la caisse se doit de jouer et des nombreuses heures de travail que l'on doit fournir pour bien remplir ce rôle, les administrateurs ont autorisé la création du poste AGENT DE COMMUNICATION lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 18 mars 1975.

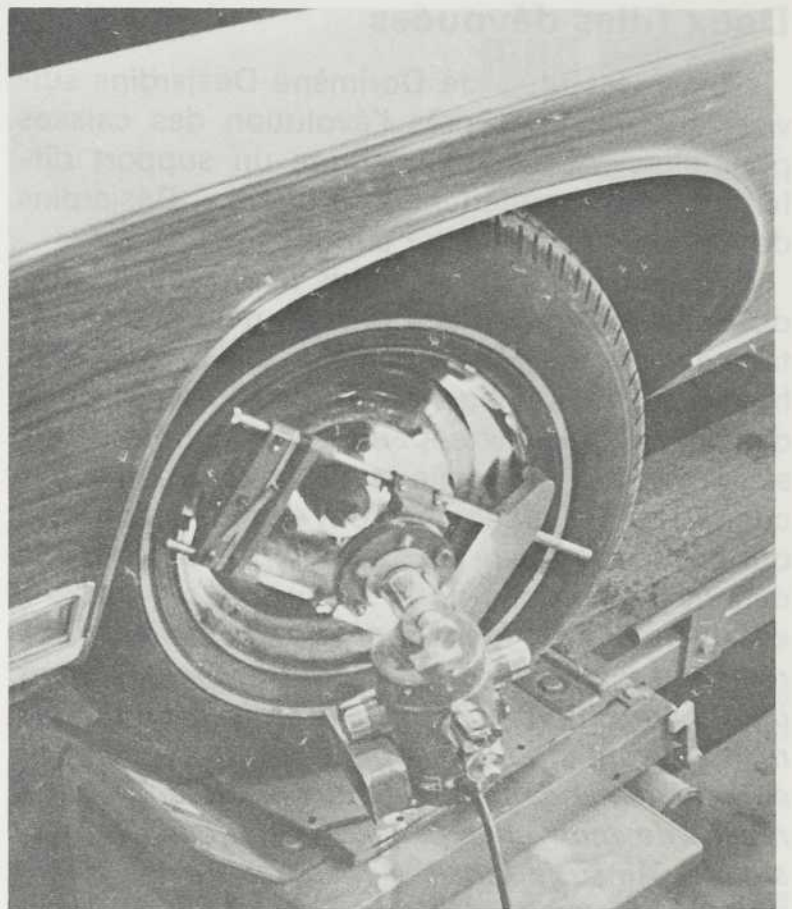
Ateliers de travail

Le premier travail de l'agent de communication a été la réalisation des ateliers de travail du 21 avril dernier. Deux thèmes étaient discutés :

— Projet d'un garage coopératif dans le quartier
— La collaboration est-elle possible entre la Caisse populaire et les organismes du milieu?

En ce qui concerne le thème du garage coopératif, les participants ont manifesté le désir que le comité des membres qui travaillent sur ce projet poursuive le travail déjà commencé et ils ont souhaité que la prochaine étape soit celle d'une enquête auprès de la population. (*Cette enquête est présentement en marche*)

Pour ce qui est de la collaboration possible entre la caisse populaire et les organismes du milieu, tous les groupes de discussion ont mis en lumière le fait que la caisse populaire doit jouer un rôle de leader face aux différents organismes qui existent dans le quartier; on accorde



une grande importance au rôle d'éducation que la caisse populaire devrait assumer auprès de ses membres en collaboration avec les divers organismes.

Somme toute, les gens ont manifesté leur satisfaction face à cette rencontre. On semble reconnaître la participation financière de la caisse dans le milieu . . . toutefois, on insiste sur l'importance d'une contribution en termes de ressources humaines face aux organisations communautaires de manière à faire connaître davantage tous les services offerts.

Les comités de membres

Présentement le comité du garage coopératif effectue une enquête auprès de la population pour connaître les besoins des gens face à un tel projet. Les membres du comité travaillent à bâtir un document de base et après la compilation de l'enquête on tiendra une assemblée générale pour savoir si oui ou non on doit réaliser ce projet. Le comité éducation et propagande est présentement à faire l'étude d'un projet de « Popote

* Julie D. Beaupré a été à l'emploi de l'Union régionale de Trois-Rivières pendant deux ans. Elle a également travaillé à la Caisse populaire Sainte-Claire pendant deux ans. Elle occupe le poste d'agent de communication depuis le 19 mars 1975.

roulante » dans le quartier. Les membres qui font partie du comité des ateliers de travail, de la semaine de la Caisse Pop et de l'assemblée générale annuelle doivent présenter un projet pour la semaine de la Caisse Pop.

Mandat de l'agent de communication

■ Une des responsabilités de l'agent de communication est l'éducation et l'information des « nouveaux » membres. L'agent doit aussi voir à la préparation de l'assemblée générale annuelle et à la réalisation des projets d'activités pour la semaine de la Caisse Pop.

■ Une autre tâche qui lui a été confiée est celle d'aller rencontrer à domicile les résidents du secteur qui ne sont pas membres de la caisse populaire. Ces visites ont pour but d'inviter ces personnes à devenir membres de notre caisse populaire.

■ Un autre secteur fort important: celui de la jeunesse. Nous avons participé à la finale du Festival Sportif de l'ADES (association des étudiants du secondaire) ce qui donnait suite à une rencontre avec le responsable des sports de notre région au niveau de la commission scolaire.

Parce que nous croyons que la « COOPERATION » peut apporter des solutions à bien des malaises, nous voulons prendre le temps nécessaire pour communiquer avec les gens dans le but de trouver et mettre en place des mécanismes qui vont améliorer le bien-être de la collectivité.

Nous nous efforçons donc de répondre aux objectifs de la Caisse Populaire Ste-Claire face au rôle social qu'elle doit jouer.

■ La Caisse Populaire Ste-Claire de Montréal a 9,262 membres et un actif de \$15,616,052.62.

■ La Caisse Populaire Ste-Claire a été fondée en 1943. Gérard Marotte en est le directeur général depuis 1960.



Rencontre internationale sur la coopération d'épargne et de crédit

La célébration du 75^e anniversaire de fondation de la première coopérative d'épargne et de crédit, à Lévis a donné lieu, au cours de l'année 1975, à plusieurs manifestations qui rappellent la mémoire du fondateur, Alphonse Desjardins, l'histoire des progrès accomplis et des services rendus par des institutions aujourd'hui répandues non seulement sur tout le territoire du Québec, mais dans tout le Canada, les États-Unis, ainsi que dans plusieurs autres pays.

Les dirigeants de La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins ont voulu donner une signification spéciale à ces célébrations. Pour en prolonger les bons effets dans l'avenir, ils ont pensé se faire les promoteurs d'un événement majeur :

UNE RENCONTRE INTERNATIONALE DE RÉFLEXION SUR LE RÔLE, LES PROBLÈMES ET LES OBJECTIFS DE LA COOPÉRATION D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

Les objectifs de cette rencontre internationale

En prenant l'initiative de cette rencontre internationale, La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins désire :

- permettre à un nombre restreint d'invités hautement qualifiés de plusieurs pays y compris le nôtre de réfléchir et d'échanger librement entre eux sur la façon dont ils voient les problèmes actuels et le rôle des coopératives et mutuelles d'épargne et de crédit sur les cinq continents ;
- permettre à un grand nombre de personnes du Québec et du Canada, intéressées aux coopératives d'épargne et de crédit, de bénéficier à titre d'observateurs de cette réflexion collective.

Les invités qui participeront à cette rencontre le feront à titre personnel. Ce sont des universitaires et des personnes profondément engagées dans l'action coopérative. Nul doute que les échanges de vue seront d'excellente qualité sur le plan intellectuel.

Le lieu et la date

Cette rencontre internationale se tiendra à la Place des Arts, Montréal, du 6 au 9 octobre 1975.

Le thème général et les sous-thèmes

Le thème général de la rencontre internationale sera :

Les institutions coopératives d'épargne et de crédit dans le développement économique et social

L'évolution et les différents facteurs de développement posent des défis d'envergure à l'ensemble des institutions coopératives d'épargne et de crédit. Elles se voient tirailler entre la nécessité de répondre aux impératifs de l'évolution économique et sociale et de rester fidèles aux éléments d'une philosophie coopérative et mutualiste qui les a inspirées à l'origine. Dans des circonstances différentes de celles qui prévalaient à leur naissance, plusieurs institutions se trouvent fondamentalement confrontées avec des préoccupations du même ordre.

Le thème général proposé ainsi que les quatre sous-thèmes qui suivent permettront un échange fructueux sur ces préoccupations.

■ Premier sous-thème :

QUELS PROBLÈMES POSE AUX COOPÉRATIVES ET MUTUELLES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT L'ADAPTATION DE LEURS STRUCTURES AUX CONDITIONS ET AUX BESOINS NOUVEAUX ?

Quels problèmes particuliers leur pose cette adaptation

- a) de leur structure administrative (assemblée générale, conseil d'administration, personnel de gestion)
 - participation efficace des membres
 - formation des administrateurs
 - entraînement professionnel du personnel de gestion
- b) de leur intégration intercoopérative ?

■ Deuxième sous-thème :

QUELS PROBLÈMES POSE AUX COOPÉRATIVES ET MUTUELLES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT L'ADAPTATION DE LEURS FONCTIONS AUX CONDITIONS ET AUX BESOINS NOUVEAUX ?

Quels sont les problèmes principaux qu'elles rencontrent dans l'exercice :

- a) de leur fonction épargne
- b) de leur fonction crédit
- c) des fonctions de support à leurs fonctions principales (assurance, etc.)
- d) de fonctions complémentaires.

■ **Troisième sous-thème:**

QUELS PROBLÈMES POSENT AUX COOPÉRATIVES ET MUTUELLES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT LEURS RELATIONS AVEC LEUR ENVIRONNEMENT?

Dans cette conjoncture, quels sont les problèmes principaux qu'elles rencontrent, et comment peuvent-elles entretenir des relations fructueuses:

- 1 — avec les autres institutions coopératives
- 2 — avec les autres institutions économiques et sociales
- 3 — avec le Gouvernement.

■ **Quatrième sous-thème:**

QUELS PROBLÈMES RENCONTRENT LES COOPÉRATIVES ET MUTUELLES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT DANS LA RÉALISATION DE LEURS OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT?

À partir de leur propre expérience et de celle des autres institutions, et particulièrement de celles qui sont consacrées au développement, les coopératives et mutuelles d'épargne et de crédit:

- 1—peuvent-elles se fixer des objectifs de développement?
- 2—pourquoi et comment peuvent-elles participer au développement de leur milieu?
- 3—pourquoi et comment peuvent-elles collaborer au développement international?

Un carrefour de réflexion

Cette rencontre internationale est surtout caractérisée par la place éminente qu'elle laissera aux échanges et à la discussion entre les personnes pressenties.

Quelques aspects du programme

À l'occasion de l'ouverture de cette rencontre internationale, M. Alfred Rouleau, président de

La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, verra à préciser les circonstances et les objectifs de la rencontre. C'est M. Roger Kérinec, vice-président de l'Alliance Coopérative internationale qui verra à prononcer l'unique conférence de cette rencontre sur le rôle de la coopération dans le développement économique et social.

Le Dr Kérinec est également président de la Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs, en France. Il est aussi membre de plusieurs conseils d'administration de grandes coopératives françaises.



M. Roger Kérinec.



M. Pierre Lacour.

Au cours de la soirée d'ouverture, M. Pierre Lacour, président de la Caisse centrale de crédit coopératif, de France, remerciera le conférencier. M. Lacour est une personne très active dans les institutions coopératives françaises de même qu'au plan international.

Les personnes-ressources

Les invités ont été choisis pour leurs connaissances coopératives, leur expérience dans le domaine particulier des coopératives et mutuelles d'épargne et de crédit et la qualité de leur apport intellectuel. Chaque personne-ressource a été invitée à préparer deux textes. Un premier texte décrira l'institution dans laquelle l'individu est engagé. Un deuxième texte exprimera les opinions de l'invité sur un ou deux des sous-thèmes de la rencontre internationale qui l'intéresse particulièrement.

Au cours des 7, 8 et 9 octobre, les personnes-ressources se réuniront en table ronde afin d'émettre leurs points de vue sur les quatre sous-thèmes précédemment identifiés et d'exprimer leur réaction les uns par rapport aux autres.

Parmi les invités qui ont déjà accepté de participer activement à cette rencontre internationale, nous comptons au moment de mettre sous presse, les personnes suivantes :

M. Shinkichi Katayanagi — Japon
M. R. Hellie, M. Thomas H. Light et M. Henry Dykstal — États-Unis
M. Tadeusz Kowalak — Pologne
MM. Yvan Alphonse et Dr Edelmann — Suisse
MM. Henri Desroches et Théo Braun — France
M. Alain Dabiré — Haute-Volta
M. Apéli Amédégnato — Togo
M. Mohamed Zaouchi — Tunisie
Mme Maria Teresa Teixeira Mendes — Brésil
M. Walter Sommerhoff — Chili
Révérant Père Amédée Nagapen — Île Maurice
M. Al Charbonneau — Ontario

Les observateurs

Parmi les observateurs, en plus des personnes du mouvement coopératif québécois et canadien, La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins a invité un certain nombre d'organismes internationaux intéressés à l'évolution du Mouvement des coopératives d'épargne et de crédit. Il s'agit de l'Unesco, de la Banque Internationale pour le Développement, de la Banque Mondiale, du Bureau International du Travail et plusieurs autres dont, au Canada, l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI).

Les suites de la rencontre internationale

Les idées ainsi recueillies à l'occasion de la rencontre internationale permettront de publier un document de réflexion.

Déjà, les organisateurs de la rencontre internationale ont prévu des suites. Pour le Mouvement des Caisses populaires Desjardins en particulier, cette rencontre d'échanges à l'échelon international permettra d'amorcer une réflexion collective sur les différents sujets qui intéressent le Mouvement des Caisses populaires Desjardins en terme de développement.

Alliance coopérative internationale

Un doctorat honoris causa a été décerné au docteur Surrendra Kumar Saxena, directeur général de l'Alliance Coopérative Internationale, par le chancelier de l'Université de Sherbrooke, le 7 juin 1975. M. Yvon Daneau, directeur général adjoint Recherche et Développement, s'est exprimé au nom de M. Alfred Rouleau, à cette occasion.

M. Daneau a présenté le docteur Saxena en précisant que toute la formation du docteur Saxena le conduit inévitablement à « explorer des sujets de grande signification sociale comme les problèmes économiques de l'Inde, son pays d'origine, les problèmes du travail et de la main-

d'œuvre et les problèmes de la coopération dans les pays en voie de développement ».

M. Daneau a ajouté qu'un homme de sa formation aurait pu faire servir ses connaissances et sa culture à l'acquisition de privilèges personnels. « Il a préféré mettre ses talents au service de ses frères de l'Inde, de l'Asie et de la coopération mondiale... Voilà un homme dont les qualités de cœur et d'esprit ne peuvent être niées et qui privilégie la coopération comme moyen d'action pour apprendre aux hommes à se développer eux-mêmes et développer à leur convenance les ressources de leur milieu ».



Sur cette photo, dans l'ordre habituel: le docteur Surrendra Kumar Saxena, directeur général de l'Alliance Coopérative Internationale, M. Yvon Daneau, directeur général adjoint Recherche et Développement et M. René Croteau, directeur général de la Fédération des Caisses populaires Desjardins.



Vous trouverez ci-après une liste d'ouvrages ou de revues traitant de la condition de la femme au sein de la société québécoise. Cette liste n'est pas exhaustive. Elle ne comprend pas, entre autres, la liste de certains documents gouvernementaux (revues, rapports, analyses, etc.).

Livres

Dolment, Marcelle et Barthe Marcel, *La femme au Québec*, Montréal, Les Presses Libres, 1973, 158 pages.

Dumazedier, Joffre et Carisse, Colette, *Les femmes innovatrices*, Édition du Seuil. En sous-titre: « Problèmes Post-industriels d'une Amérique francophone (Le Québec) ».

Gagnon, Mona-Josée, *Les femmes vues par le Québec des hommes*, Montréal, Édition du Jour, 1974.

Houle, Ghislaine, *La femme au Québec*, bibliographie québécoise n° 1, Montréal, Ministère des Affaires culturelles, Bibliothèque Nationale, 1975, 228 pages.

Jean, Michèle, *Québécoises du XXe siècle*, Montréal, Édition du Jour, 1974, 303 pages.

Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme du Canada, Information Canada, Ottawa, 1970, 540 pages.

Un groupe de femmes de Montréal, *Manifeste des femmes québécoises*, L'Étincelle, Montréal, 1971, 58 pages.

Revue

Châtelaine, mars 1974, « Au nom de la loi, je vous libère ».

Forces, n° 27, 2e trimestre, 1974, « Entre deux ou trois générations la Québécoise ».

Maintenant, n° 140, novembre 1974, « Femmes au Québec ».

Sociologie et sociétés, vol. 6, n° 1, mai 1974, « Femmes, travail, syndicalisme ».

1965-66 Information et condition féminine

L'Assurance-Vie Desjardins et les caisses populaires ont commandité en 1965-66 une série d'émissions télévisées sur les ondes de Radio-Canada. Le titre de cette série: « 2,000,000 de femmes ». Les objectifs de la série: étudier l'évolution de la contribution féminine au monde du travail et analyser les répercussions familiales, économiques et sociales découlant de la venue des femmes sur le marché du travail.

Parmi les thèmes qui ont été traités au cours de la série « 2,000,000 de femmes », mentionnons les suivants: la femme en usine, la femme et l'emploi rémunéré, la femme et le syndicalisme, etc. . . .

Le contenu de chacune des émissions était élaboré à partir de témoignages ou d'opinions de spécialistes. La série, « 2,000,000 de femmes » a débuté en novembre 1965. Cette année-là, 2,000,000 de femmes étaient sur le marché du travail au Canada dont 525,000 au Québec.



Photo prise lors de l'enregistrement de la première émission de « 2,000,000 de femmes ». De gauche à droite: Mlle Michèle Vézina, assistante à la production, Mme Paule Sainte-Marie, associée à la recherche, M. Jean-Pierre Sénécal, réalisateur, Mme Renée Geoffroy, préposée à la recherche et M. Bernard Clousson, directeur technique. N'apparaît pas sur la photo Mme Jeanne Sauvé, animatrice de l'émission. (Archives de l'A.V.D.)

Photo: Société Radio-Canada



En
■ Le
Apr
12e
ration
mené
L'é
une c
vincie
certai
à son
concl
impor
memb
titue
qu'un
favori
parol
cher
opini
serve
Le
après
a déc
se tie
sabili
les un
ment
temps
pour
la pro
naître
Le
le pri
■ Le
resp
La
Droui
d'effe
ponsa
les un
ration
pp. 3-
Le r
prépar
prouvé
cernée
d'adm
de juin

■ Les congrès provinciaux

Après la publication de divers rapports sur le 12e Congrès provincial de mai 1973, la Fédération a confié à un comité spécial la tâche de mener une étude sur ce genre de manifestation.

L'étude des documents du congrès de 1973, une consultation des membres des comités provincial et local de ce congrès, de même que de certaines personnes-ressources ayant contribué à son organisation et à son succès ont permis de conclure qu'un tel événement était extrêmement important dans la vie du mouvement. Selon les membres du comité spécial, un congrès « constitue un tremplin pour de nouvelles idées, ainsi qu'un instrument d'éducation et de formation, favorise l'unité du mouvement et, en donnant la parole aux caisses populaires, permet de rapprocher l'ensemble du M.P.C.D. du vécu et des opinions de la base ». Un tel congrès doit conserver son caractère consultatif.

Le conseil d'administration de la Fédération, après considération du rapport du comité spécial, a décidé que dorénavant les congrès provinciaux se tiendront à tous les cinq ans, sous la responsabilité de La Fédération et en collaboration avec les unions régionales et les institutions. Au moment de chaque congrès, une personne à plein temps assurera la coordination des ressources pour la préparation du congrès, sa réalisation et la production des documents qui en feront connaître les résultats.

Le prochain congrès provincial est prévu pour le printemps de 1977.

■ Le rapport sur le partage des responsabilités à l'étude

La Fédération confiait l'an dernier à la firme Drouin, Paquin et Associés Ltée, le mandat d'effectuer une étude sur le départage des responsabilités et des champs de juridiction entre les unions régionales, les institutions et la Fédération (voir *Revue Desjardins*, n° 3, 1974, pp. 3-4).

Le rapport de cette étude, qui doit servir à la préparation d'un protocole d'entente à être approuvé officiellement par toutes les parties concernées, a été déposé et étudié par le conseil d'administration de la Fédération à sa réunion de juin dernier.

Il a été entendu, après discussions, de transmettre une copie du rapport à tous les dirigeants, membres des trois conseils des unions régionales et administrateurs des institutions, ainsi qu'à tous les cadres supérieurs qui ont été consultés. Chaque union régionale et institution a été invitée à en étudier le contenu.

Un tel document devra faire l'objet d'une réflexion en profondeur, pour que nous puissions bénéficier de tous les commentaires de nature à faciliter de meilleures relations entre les unions régionales, les institutions et la Fédération.

■ Rencontre avec M. Guy St-Pierre, Ministre de l'Industrie et du Commerce

Le 16 juin dernier, les membres du conseil d'administration de la Fédération ont rencontré le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy St-Pierre, et quelques-uns de ses collaborateurs, soit M. Lucien Saulnier, président de la Société de Développement Industriel, M. Raymond David, président de la Société Générale de Financement, M. John H. Dinsmore, sous-ministre adjoint, ainsi que M. Irénée Bonnier, député de Taschereau, autrefois directeur du service d'Éducation à la Fédération. L'essentiel de la rencontre a consisté à signaler les grandes préoccupations du Ministère au chapitre du développement industriel et à explorer des avenues pour des actions communes. Il a été question, entre autres, de projets industriels-moteurs, comme une aluminerie, et du projet SODEQ (Sociétés de développement du Québec).

■ Pour alimenter les archives

La Fédération a retenu les services, à temps partiel, de M. Paul Lacaille, maintenant à sa retraite, après avoir, pendant de nombreuses années, travaillé dans le Mouvement des Caisses populaires Desjardins. Il aura pour tâche de recueillir des interviews de personnes qui, depuis longtemps œuvrent au MCPD et qui ont été témoins de son développement. Nous espérons ainsi obtenir une mine de renseignements utiles, et compléter ainsi ceux que nous possédons déjà sur l'histoire des caisses populaires, des unions régionales et des institutions.

■ Renouvellement du protocole d'entente avec la Fédération des ACEF

Le 1er septembre 1973, la FQCPD signait un protocole d'entente avec la Fédération des ACEF du Québec relatif à l'octroi d'un support financier. Après deux ans de fonctionnement et suite à l'étude d'un rapport d'évaluation, le Conseil d'administration de la Fédération a décidé de renouveler pour un an ce protocole d'entente.

Substantiellement, il est prévu que la FQCPD à même son budget d'opération versera à la Fédération des ACEF « pour son propre compte, pour le compte des unions régionales et des caisses populaires qui leur sont affiliées », comme « pour le compte des institutions du MCPD », une contribution équivalant à un pourcentage de l'actif total des Caisses populaires Desjardins au 31 décembre de l'année précédente.

■ XVIe Congrès de la Confédération Internationale du Crédit Populaire à Bruxelles

La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins est membre de la Confédération Internationale du Crédit Populaire depuis sa fondation en 1950. Cette dernière groupe les Banques Populaires et autres organismes de crédit populaire et professionnel de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, de la Belgique, de l'Autriche, des Pays-Bas, du Maroc, de la Turquie, du Canada. Elle a tenu son XVIe Congrès, à Bruxelles, du 21 au 24 mai dernier, sous la présidence de M. Yves Malécot, son président, qui est le président de la Chambre Syndicale des Banques Populaires de France. 172 délégués participaient à ces assises qui portaient sur la conception rénovée du rôle des organismes de crédit populaire vis-à-vis les petites et moyennes entreprises. La Fédération de Québec avait délégué à ce Congrès MM. Jean-Marie Ouellet, A.-Hervé Hébert, Roger Roy, Henri-Paul Trudel, Claude Veilleux, administrateurs de la Fédération, Raymond Beaugrand, directeur général de Société d'Investissement Desjardins, Paul-Émile Charron, secrétaire général de la Fédération.

Les participants ont d'abord entendu M. Ortoli, président de la Commission de la Communauté

■ La Sécurité devra modifier sa charte

La Sécurité, compagnie d'assurances générales du Canada, devra faire modifier sa charte, afin de pouvoir porter son capital social autorisé de \$2 à \$13 millions, par la création de 80,000 actions ordinaires additionnelles et de 30,000 actions privilégiées rachetables.

Le conseil d'administration de l'Association coopérative Desjardins agissant comme mandataire des caisses populaires, a autorisé ces changements lors de sa réunion de juin. Une assemblée générale spéciale a été convoquée à cette fin le 4 juillet dernier.

économique européenne, qui leur a fait le bilan des réalisations à ce jour et présenté les perspectives du marché commun européen et du développement de la Communauté Économique Européenne. Il a rappelé les avantages et a indiqué les conditions de réussite du marché commun et d'une Europe renouvelée, qui devra réaliser l'union économique et politique dans le respect de l'autonomie des États-membres. C'est dans cette perspective qu'elle devra apporter une contribution essentielle à la prospérité de l'économie mondiale. Il a insisté sur la nécessité d'un climat moral et psychologique nouveau comme un préalable nécessaire au rajeunissement et au renouvellement de l'Europe, requis par la paix mondiale.

M. Mosca, directeur général des Affaires économiques et financières auprès de la C.E.E., a apporté, dans l'exposé qui a suivi celui de M. Ortoli, des précisions sur les problèmes économiques actuels des pays-membres de la C.E.E., notamment l'inflation et le chômage.

À la suite de la présentation d'une synthèse des enquêtes qui ont été faites sur les relations des Banques Populaires avec les petites et moyennes entreprises pour apprécier ce que les petites et moyennes entreprises attendent comme services financiers et non financiers des Banques Populaires par la France, l'Italie, la Belgique et le

Louise Tremblay,
Chef du Service de la documentation

Maroc, les participants se sont répartis en quatre carrefours pour discuter, avec la participation de chefs de petites et moyennes entreprises, les différents aspects des relations des Banques Populaires avec les dirigeants des petites et moyennes entreprises pour connaître le plus exactement possible les déficiences dans leurs relations et établir les mesures à prendre pour les corriger. Est-ce que les Banques Populaires doivent limiter leur rôle à faire crédit aux petites et moyennes entreprises? Doivent-elles se préoccuper de les aider dans leur direction et leur gestion à l'occasion des crédits qu'elles leur accordent? Jusqu'où s'étend la responsabilité des Banques Populaires dans l'assistance financière aux petites et moyennes entreprises dans le contexte économique moderne de vive concurrence et d'évolution technologique rapide qui nécessite des informations et des prévisions essentielles à leur développement et à leur bonne gestion?

L'occasion nous fut donnée d'exposer aux congressistes la structure financière du Mouvement des Caisses populaires Desjardins et sa philosophie de services complémentaires axées sur les besoins des membres et de la communauté et de rappeler que ce sont les membres eux-mêmes qui, à travers leurs institutions d'épargne, de crédit, d'assurance, de fiducie, se donnent à eux-mêmes tous les services spécialisés qu'ils désirent.

L'accord des congressistes s'est fait d'ailleurs, à la fin des assises, autour d'organismes spécialisés créés par les Banques Populaires pour donner des informations et des conseils de direction ou de gestion qui doivent précéder et accompagner le service du crédit.

Le Comité Central de la Confédération s'est réuni pour aviser aux mesures à prendre en vue de donner suite aux vœux du Congrès. Le Secrétariat, en s'adjoignant les personnes de son choix, fera un examen approfondi des rapports des carrefours, de la synthèse générale des rapports nationaux, et des vœux exprimés par les congressistes et par l'assemblée générale de la C.I.C.P. qui s'est tenue après le Congrès. Il fera rapport à la prochaine réunion du Comité Central qui décidera de ce qui devra être fait pour donner suite à ce Congrès.

Paul-Émile Charron,
secrétaire général

L'audio-visuel à la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins

Louise Tremblay,
Chef du Service de la documentation

Liste des documents disponibles au Service de la documentation

Le Mouvement Desjardins

LE CINQUANTENAIRE DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

Film

20 min. — couleur

16mm — 28 — 3 copies

Documentaire pour souligner les fêtes du 25^e anniversaire de la Fédération.

Messe avec Mgr Roy. Banquet. Bénédiction du nouvel édifice Desjardins. On dévoile une plaque commémorative à la maison d'Alphonse Desjardins. Jeux scéniques. Feux d'artifice.

Producteur : Fédération

Réalisateur : Maurice Proulx

CONGRÈS INTERNATIONAL DU CRÉDIT POPULAIRE.

Lévis, septembre 1957.

Film

4 min. — N & B

16mm — 8

Arrivée des délégués étrangers à l'aéroport de l'Ancienne-Lorette (35).

CONGRÈS INTERNATIONAL DU CRÉDIT POPULAIRE.

Comité d'organisation.

Lévis, septembre 1957.

Film

14 min. 29 sec. — N & B

16mm — 23 — 4 copies

Interview des personnes faisant partie du comité d'organisation à l'Édifice Desjardins: 1. Sénateur Cyrille Vaillancourt, M. Paul-Émile Charron, MM. Rosario Tremblay, Jean-Marie Gagnon, Ernest Guimont, Pierre Hamel. Chacun explique la responsabilité qu'il a au sein du comité.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES CAISSES D'ÉPARGNE. 9^e, Rome, 1969.

Film

Bobine n° 1 : 31 min. 51 sec. Bobine n° 2 : 30 min. 39 sec. — N & B

16mm — 15

Le déroulement du congrès.

Producteur : La Microstampa

UN ENTRE 2,300,000

Film

20 min. — couleur

16mm — 26

Documentaire sur un membre ordinaire, Georges, de la Caisse populaire de Ste-Claire à Montréal. Explications détaillées de l'Union de Montréal et des institutions du MCPD.

Producteur : Union de Montréal

Réalisateur : Gérard Marotte et Gérard St-Denis

L'ÉPARGNE SCOLAIRE DANS LE DIOCÈSE DU SA-GUENAY

Film

20 min. — N & B

16mm — 22

Entrevue avec un responsable des caisses d'épargne scolaire d'Arvida. Historique de cette méthode d'économie. Témoignages d'élèves.

Producteur : Aluminium Co. Canada Ltd. et ses filiales avec la collaboration des Caisses populaires Desjardins.

Réalisateur : Film Associated Ltd. de Montréal

SÉNATEUR CYRILLE VAILLANCOURT

Film

Film de télévision — 20 — 2 bobines

Émission de télévision avant le congrès de 1963

FUNÉRAILLES DU SÉNATEUR CYRILLE VAILLANCOURT

Film

7 min. 30 sec. — couleur

16mm — 35

Décédé le 30 octobre 1969 et inhumé le 3 novembre 1969.

PENSER AVANT DE DÉPENSER

Film

40 min. — couleur

16mm — 10 — 6 copies

Documentaire réalisé lors des fêtes et du congrès du 25^e anniversaire de la Fédération des Caisses populaires. Scènes des cérémonies officielles et extraits des conférences. Les thèmes étaient: l'inflation, l'épargne, le crédit à la consommation et le budget familial.

JUBILÉ D'OR DES CAISSES POPULAIRES. Montréal, 1969.

Film

Film de télévision — 21

LE MOUVEMENT DESJARDINS EN ACTION

Film

28 min. — N & B

16mm — 25 — 3 copies

Différentes allocutions à l'occasion de l'acte de vente de la Compagnie d'Assurance La Sauvegarde.

Producteur et Réalisateur : Société de gestion d'Aubigny

Messages commerciaux

CAISSES POPULAIRES

Film — couleur

16mm — 5

1. La tête sur les épaules et les pieds sur terre—Vol de banque avec Jean Besré — 1 min. 27 sec.

2. La caisse populaire c'est à nous autres: Manic 1, 2, 5, Outardes 3, 4 — 1 min. 24 sec.

3. La tête sur les épaules et les pieds sur terre: Jos Morneau — 1 min. 24 sec.

4. Élève Raymond Charest avec Marie-Josée Taillefer — 1 min. 27 sec.

5. Pop Sac à vie ... avec Marie-Josée Taillefer — 1 min. 54 sec.

CAISSES POPULAIRES

Film
60 sec. chacun — couleur
16mm — 29 — 2 copies
1. Accessibilité (Zoo).
2. MCD (Marie-Josée).
3. Hold Up.
4. Force.
Producteur: Services électroniques BCP Publicité.

CAISSES POPULAIRES

Film
60 sec. chacun — couleur
16mm — 30 — 2 copies
Messages: C'est toi, c'est moi ...
1. Épargne
2. Crédit
3. Coopération
4. MCPD
Producteur: Onyx film
Réalisateur: Dubuisson Publicité

LES CAISSES POPULAIRES: MCPD

Film
60 sec. — couleur
16mm — 63
Producteur: Onyx Films
Réalisateur: Bleau, Duperrey, Giguère

CAISSES POPULAIRES: SERVICE CAISSE

Film
30 sec. — couleur
16mm — 64
Producteur: Onyx Films
Réalisateur: Bleau, Duperrey, Giguère

CAISSES POPULAIRES: ÉPARGNE

Film
30 sec. — couleur
16mm — 65
Producteur: Onyx Films
Réalisateur: Bleau, Duperrey, Giguère

Expériences coopératives

CHANTIERS COOPÉRATIFS

Film
29 min. — N & B
16mm — 4 — 2 copies
Des bûcherons de la région du Saguenay mettent sur pied une première coopérative avec la collaboration des ingénieurs et des animateurs de l'U.C.C. (Union Catholique des Cultivateurs).
Producteur: O.N.F. et le Service forestier de l'U.C.C.
Réalisateur: Raymond Garceau et Jean Palardy

ADIEU RUE DES CHÊNES

Film
16 min. 9 sec. — N & B
16mm — 11
Rénovation d'un quartier misérable de Toronto où régnait la vermine. On y a tout démoli et on y a construit 1,300 logements à prix modiques pour les gens du quartier.
Producteur: O.N.F.
Réalisateur: Grand McLean

SOUS LE SIGNE DE L'ENTRAIDE

Film
36 min. — N & B
16mm — 12
Images coopératives: maison de Desjardins, les Caisses populaires, Pêcheurs unis du Québec, Coopérative laitière de Granby, Legrade, Coopérative Fédérée, Magasin Co-op, Société des artisans, Centre de psychologie et de pédagogie de Montréal, Coopératives d'habitation.

SUCRE D'ÉRABLE ET COOPÉRATION

Film
15 min. — couleur
16mm — 16 — 2 copies
Tour d'horizon de l'industrie du sucre d'érable au Québec. 1924: Inauguration de l'association des Producteurs de sucre d'érable. 1927: Première coopérative à Lévis.
Producteur: O.N.F.
Réalisateur: Maurice Proulx

FARMER COOPERATION IN EUROPE

Film
26 min. 3 sec. — N & B
16mm — 24
Le Mouvement coopératif agricole en Europe.
Producteur: World Wide Pictures Ltd. London
Réalisateur: Hindle Edgar

LA MARÉE MONTANTE

Film
30 min. — N & B
16mm. — 27
Version française de: The Rising Tide. Aperçu des différentes coopératives dans les Maritimes vers les années 20. Le 1/6 de la population se compose de pêcheurs. C'est d'abord ce secteur de l'industrie que les coopératives ont envahi bien modestement. Nous voyons l'exemple de Willie Leblanc qui a fait confiance à cette forme de gestion.
Producteur et réalisateur: O.N.F.

CREDIT FOR KIKAIKELAKI (version française)

Film
27 min. — couleur
16mm — 31
Kikaikelaki petit village d'Afrique. Création d'une association de crédit. Avantages de cette association pour la population. Divers cas d'emprunt nous sont montrés. Finalement la West Cameroun Credit Union reconnaît leur association.
Producteur: Worldwide Films
Réalisateur: Georges Bracher

L'audio-visuel à la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins

Louise Tremblay
Chef de service de la documentation



THEN AND NOW

Film
5 min. — couleur
16mm — 36
L'Évolution du mode de vie et des caisses populaires.
Producteur: Comprehensive Distributor
Réalisateur: NACCU

LES COOPÉRATIVES — ARDA 7

Film
22 min. 11 sec. — N & B
16mm — 41
Situation actuelle des coopératives dans la région-pilote
Réalisateur: O.N.F.

L'EXPÉRIENCE DE GUYENNE — ARDA 8

Film
22 min. 18 sec. — N & B
16mm — 43
Établissement rural sur une base coopérative, à Guyenne, en Abitibi.
Réalisateur: O.N.F.

LES CAISSES POPULAIRES

Film
10 sec. — couleur
16mm — 33 — 3 copies
1. Accidents (C.O.)
2. L'Accident (C.O.)
3. L'Accident (C.O.)
4. L'Accident (C.O.)
5. L'Accident (C.O.)
6. L'Accident (C.O.)
7. L'Accident (C.O.)
8. L'Accident (C.O.)
9. L'Accident (C.O.)
10. L'Accident (C.O.)

LES CAISSES POPULAIRES

Film
10 sec. — couleur
16mm — 33 — 3 copies
1. L'Accident (C.O.)
2. L'Accident (C.O.)
3. L'Accident (C.O.)
4. L'Accident (C.O.)
5. L'Accident (C.O.)
6. L'Accident (C.O.)
7. L'Accident (C.O.)
8. L'Accident (C.O.)
9. L'Accident (C.O.)
10. L'Accident (C.O.)

LES CAISSES POPULAIRES

Film
10 sec. — couleur
16mm — 33 — 3 copies
1. L'Accident (C.O.)
2. L'Accident (C.O.)
3. L'Accident (C.O.)
4. L'Accident (C.O.)
5. L'Accident (C.O.)
6. L'Accident (C.O.)
7. L'Accident (C.O.)
8. L'Accident (C.O.)
9. L'Accident (C.O.)
10. L'Accident (C.O.)

LES CAISSES POPULAIRES

Film
10 sec. — couleur
16mm — 33 — 3 copies
1. L'Accident (C.O.)
2. L'Accident (C.O.)
3. L'Accident (C.O.)
4. L'Accident (C.O.)
5. L'Accident (C.O.)
6. L'Accident (C.O.)
7. L'Accident (C.O.)
8. L'Accident (C.O.)
9. L'Accident (C.O.)
10. L'Accident (C.O.)

LES CAISSES POPULAIRES

Film
10 sec. — couleur
16mm — 33 — 3 copies
1. L'Accident (C.O.)
2. L'Accident (C.O.)
3. L'Accident (C.O.)
4. L'Accident (C.O.)
5. L'Accident (C.O.)
6. L'Accident (C.O.)
7. L'Accident (C.O.)
8. L'Accident (C.O.)
9. L'Accident (C.O.)
10. L'Accident (C.O.)

LES CAISSES POPULAIRES

Film
10 sec. — couleur
16mm — 33 — 3 copies
1. L'Accident (C.O.)
2. L'Accident (C.O.)
3. L'Accident (C.O.)
4. L'Accident (C.O.)
5. L'Accident (C.O.)
6. L'Accident (C.O.)
7. L'Accident (C.O.)
8. L'Accident (C.O.)
9. L'Accident (C.O.)
10. L'Accident (C.O.)



BR
243

